

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4144 du Jeudi 22 Septembre 2022 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

SANTE

Fermeture à Brazzaville de centres médicaux illégaux (P.3)

77^e ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

L'Afrique a fait entendre sa voix



De plus en plus l'Afrique donne de la voix aux Nations unies (P.7)

EDITORIAL

Notre police

24^e SESSION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL

Les participants prônent la hausse du budget de la formation continue des enseignants

(P11)

CONGO-ETATS-UNIS

Un navire militaire américain fait escale à Pointe-Noire et renforce la coopération entre les deux pays

(P.5)

ARCHICONFRERIE NOTRE-DAME DU SUFFRAGE DU CONGO

Commémoration des 52 ans d'existence



Présentation des membres élus du bureau national de l'Archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage du Congo, avec à l'extr dr. le Président national (P.9)

CANAL+



VIVEZ
PLUS DE 800 MATCHS
EN EXCLUSIVITE



06 877 92 92
CANAL+ CONGO

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«SOCIETE BATIS-CONGO CONSTRUCTION»

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social : 45, rue Mpouya, Ouenzé, Brazzaville
RCCM : CG/BZV/15 B 6131
REPUBLIQUE DU CONGO.

LA CONTINUATION DE LA SOCIETE AVEC LES AYANTS-DROIT DE L'ASSOCIE
UNIQUE DECEDE, LA TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES DE L'ASSOCIE DECEDE,
L'AMENDEMENT DES STATUTS ET LES POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SARL dénommée «SOCIETE BATIS-CONGO CONSTRUCTION», en date du 06 septembre 2022, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 07 septembre 2022, sous Folio 162/23, n°3644, trois résolutions ont été adoptées.

1- Suite au décès de l'associé unique, Monsieur MBOUSSA Alphonse, survenu en date à Brazzaville du 04 octobre 2020, la continuation de la société avec ses ayants-droit a été décidée;

2- Eu égard à ce qui précède, l'assemblée décide de transmettre les CENT (100) parts sociales détenues par Monsieur MBOUSSA Alphonse à ses ayants-droit représentés par Mademoiselle MBOUSSA OBOVET Inès;

3- L'amendement des statuts de la société a été décidé afin de se conformer

aux changements intervenus. Pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera, tous pouvoirs ont été donnés à Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 12 septembre 2022, sous le numéro 22 DA 151;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 12 septembre 2022, sous le numéro CG/BZV/15 B 6131.

Fait à Brazzaville, le 13 septembre 2022

Pour avis

**Maître Giscard
BAVOUEZA-GUINOT
Notaire**

AVIS DE VENTE

Une voiture 4X4 climatisée cinq portières de marque Toyota Vitara se trouvant à Pointe-Noire.
Moteur ordinaire quatre cylindres.



Kilométrage: 180.000

Cause de vente: affectation à l'étranger.

Prix: 2. 900.000 F. CFA.

Contact:
06 666 43 40
05 553 45 46
06 937 98 86
05 537 98 86.

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE CONGOLAISE DE TRANSPORT D'ENTREPOSAGE ET PRESTATIONS, en sigle «SCOTRAP»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 06 Septembre 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 172/4 N°0842, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: SOCIETE CONGOLAISE DE TRANSPORT D'ENTREPOSAGE ET PRESTATIONS, en sigle «SCOTRAP»;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille

(10 000);
Siège social: Entrée du Port Autonome, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Transit; Manutention; Courtier de fret; Transport terrestre;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur NGOUKELIBI Stevy Franchel Ray;
RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00177 du 09 Septembre 2022.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

ALENA CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 2. 000 000 F. CFA
Siège social: 46, Av. Stanislas Batchi, Mpita
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM CG-PNR-01-2016-B13-00988.

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Marcel NGAVOUKA, notaire à Pointe-Noire (Immeuble SHIBAK/INTERIM 2000, vers le rond-point FLAMAND/DAVOUM, Centre-ville Pointe- Noire), le 24 février 2016, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Pointe- Noire, le 25 février 2016, sous le numéro: 1707 folio 037/11, il a été constitué une Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée dénommée: «ALENA CONSEILS» dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme juridique: Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SARLU);

Capital: Le capital social de la société est de 2 000 000 F. CFA, entièrement souscrit et libéré.

Objet social:

- L'exercice de la profession d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, dans son ensemble, notamment dans ses aspects de conseils les plus divers (comptables fiscaux, financiers, en organi-

sation, en investissement, en informatique... etc.);

- Les montages juridico-financiers; les business plans;

- Les plans d'affaires;
- L'expertise judiciaire;
- L'assistance administrative et informatique;
- L'assistance et la formation dans le domaine de la gestion;
- L'enseignement supérieur ainsi que les publications d'études diverses;
- La sous-location des bureaux;
- La mise à disposition du personnel;

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Siège social:

A la création, le siège social de la société

avait été fixé au Quartier Mayinga, CQ 311 NGOYO, à Pointe-Noire.

- Du 25 juin 2018 au 31 décembre 2018, il a été transféré à l'adresse suivante: «Route de l'aéroport, à Pointe-Noire».

- Du 1er janvier 2019 au 14 novembre 2021: le siège social a été fixé au: «55, avenue Barthélemy BOGANDA, Centre-Ville Pointe-Noire».

- A partir du 15 novembre 2021, l'associé unique a décidé que: le siège social est désormais fixé au: «46, Avenue Stanislas BATCHI, B.P.: 510, Mpita, Pointe-Noire».

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville ou partout ailleurs, en vertu d'une décision de l'associé unique.

Gérance: Monsieur Fernand MABIALA, de nationalité congolaise, Expert-Comptable Diplômé, agrément CEMAC EC-581, a été désigné comme premier gérant, pour une durée illimitée, avec les pouvoirs les plus étendus, afin d'agir en toutes circonstances au nom de la société.

Durée de la société: 99 ans.

RCCM: La société est immatriculée actuellement sous le numéro: CG-PNR-01-2016-B13-0098.

POUR AVIS.

COLLECTIVITES

Dernière roue du carrosse

Les différents conseils locaux issus du scrutin de 2017 étaient arrivés en fin de mandat depuis la tenue des dernières élections de juillet 2022. Selon les dispositions constitutionnelles, les sessions inaugurales devraient se tenir 30 jours après la publication des résultats afin de renouveler les conseils départementaux et municipaux. Les conseillers étaient dans l'expectative. L'attente devenant longue, le ministre de l'Administration du territoire, de la décentralisation et du développement local, Guy Gorges Mbacka, a enfin convoqué ces sessions pour le vendredi 23 septembre.



Guy Georges Mbacka

À l'issue de la publication des résultats des élections législatives et locales, le Parti congolais du travail a prouvé sa suprématie au plan national en raflant la majorité des sièges à l'Assemblée nationale et au sein des différents conseils départementaux. Au niveau de certaines municipalités, le PCT va devoir composer avec des alliés et les indépendants pour pouvoir dégager une majorité, afin d'élire les maires. Pour les analystes, la bataille pour ces élections, notamment dans certaines communes exigera le jeu des alliances. Mais pour le PCT, ce n'est pas un acquis. Il lui faudra batailler dur pour convaincre ses alliés et assimilés pour que ses candidats soient élus comme maires. D'où, certainement, le retard constaté pour organiser les différentes sessions inaugurales, alors qu'au niveau de l'Assemblée nationale, elle s'est tenue,

conformément aux dispositions de la loi, c'est-à-dire 15 jours après la publication des résultats. Selon les dispositions de la loi, les sessions inaugurales devraient se tenir 30 jours après la publication des résultats afin de renouveler les conseils départementaux et municipaux. «Le conseil est convoqué par arrêté du ministre en charge de l'Administration du territoire, de la décentralisation et du développement local en session inaugurale. Passé ce délai, le conseil se réunit de plein droit» (Article 14 de la loi n°7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales). Chose quasiment impossible. Au cours de la session inaugurale, le conseil procède à l'élection du président du conseil départemental ou municipal et des autres membres du bureau exécutif au scrutin secret et à la

majorité absolue. De tout temps, les conseils ont toujours connu des difficultés dans leur fonctionnement. Pourtant, tout laisse à penser que la décentralisation marche au Congo, alors qu'elle est un gros fardeau. Traînée par la nation, elle constitue un vrai boulet, un frein à son développement. Les Gouvernements successifs depuis 2003, année du renouveau de la décentralisation au Congo, ont toujours considéré les collectivités locales comme la dernière roue du carrosse. Même au fort moment de gloire de sa situation budgétaire, le ministère des Finances n'a jamais décaissé la totalité des dotations allouées aux collectivités locales par le budget de l'Etat, engendrant ainsi une dette colossale non inventoriée par

la nation. Cette dette est constituée des arriérés des salaires, de la dette envers les caisses de sécurité sociale et de la dette envers les fournisseurs. A ce jour, les collectivités locales perçoivent rarement leurs dotations et leur personnel croupit sans salaire depuis des années ! Comment le Gouvernement justifie-t-il ces maints dysfonctionnements ? Quel est le point d'achoppement pour que les sessions inaugurales ne se tiennent pas à temps échu ? Le parti majoritaire serait-il encore dans des tractations ou négociations avec ses alliés ? En tout cas, le peuple a soif de voir ses nouveaux maires et présidents des conseils départementaux.

KAUD

SANTE

Fermeture à Brazzaville de centres médicaux illégaux

Le ministère de la Santé et de la population est passé à l'action, dans le cadre de sa volonté de fermer les cabinets médicaux illégaux. Quatre structures sanitaires privées ont été frappées par cette décision. Elles ne répondent pas aux normes exigées. Pour cela, l'inspection générale de la santé, accompagnée de la police administrative, est descendue sur le terrain, le jeudi 15 août dernier, afin de procéder à la fermeture de ces structures. La délégation était conduite par Patrick Hilaire Bassoumba, inspecteur départemental de la santé.



Richard Bileckot

Le quartier Ngangouoni (Château d'eau), arrondissement n°1 Makélékélé, était la première étape de la descente organisée par le ministère de la Santé et de la population. Tout a commencé à la clinique du Château d'eau, située avenue Gascogne. La décision est sans appel. Fermeture à titre conservatoire pour absence d'autorisation d'implantation et d'ouverture, défaut de transfert et extension d'activité non autorisée. La clinique internationale, située en face du CHUB, à Poto-Poto, était la deuxième étape de cette opération. Elle a été fermée pour absence d'autorisation d'exercice de trois médecins et de deux paramédicaux de nationalité étrangère; exercice illégal des professions de la santé. A la clinique Nouvelle vie médicale, située avenue de la Paix, à Poto-Poto, en face du marché Mougali, l'inspection générale de la santé a procédé à la suspension des travaux d'implantation et d'ouverture de cette clinique de 15 étages. Le quatrième centre fermé à titre conservatoire est la clinique Ngalipomi, située rue Victoire, au quartier Moukondo, à Mougali, pour absence d'autorisation d'implantation et

d'ouverture; absence de médecin responsable; d'autorisation d'exercer d'un médecin de nationalité étrangère; récidive de mise en danger de la santé d'autrui. Ce centre tenu par le profes-



Vue des travaux de construction de la clinique Nouvelle vie medicite

seur Zhou, un ressortissant coréen, avait déjà été fermé le 13 septembre 2016. A l'époque, son passeport portait la mention «technicien» et non «professeur». Arrêté et Incarcéré à la maison d'arrêt, il avait été relaxé quelques mois après. De-

puis lors, il travaillait et opérait dans la clandestinité. La décision de fermer ces centres médicaux a été prise lors d'une communication de l'inspecteur général de la santé, le Prof. Richard Bileckot, dans l'intérêt d'assainir ce secteur et de pro-

téger la vie des populations. Le Prof. Richard Bileckot a insisté sur le fait que la réglementation au Congo indique la procédure pour implanter, équiper ou ouvrir une formation sanitaire. «Une autorisation provisoire d'implantation et d'ouverture, d'une durée de validité d'un an, est délivrée par le ministre de la Santé. L'autorisation définitive est assujettie à l'établissement d'un certificat de conformité délivré exclusivement par l'inspection générale de la santé». Il a fait savoir que tout médecin congolais, pour exercer sa profession, doit être inscrit à l'Ordre national. «L'inscription définitive au tableau de l'Ordre national des médecins n'est acquise qu'après la délivrance par le ministre de la Santé, d'une autorisation d'exercer», a précisé le Prof. Richard Bileckot. S'agissant des étrangers, a-t-il poursuivi, la loi est claire. «Les médecins de nationalité étrangère sont autorisés

Editorial

Notre police

Nous traversons une période agitée avec notre police. Dans la rue, les bus et au bistrot, il n'est question que de cela. Des braquages de ces dernières semaines et qui impliqueraient des autorités policières. Tous les commentaires se rejoignent dans le constat que jamais les voleurs ne pourront être attrapés si ceux qui ont le devoir de leur courir après ont des poches alourdies par le fruit de quelque recel. Naturellement, comme toujours lorsqu'il s'agit d'une institution, notre jugement à l'emporte-pièce joue les bulldozers. Nous englobons tout dans tous; les bons et les mauvais. Nous les passons au même tamis à mailles fines, et nous condamnons le fretin et les requins. Car, ce serait faire preuve de mauvaise foi de prétendre que derrière chaque commissariat désormais se cache un capitaine Morgan. Pourtant, dépositaire de l'autorité de l'Etat, la police serait bien à sa place si nous pouvions l'imaginer honnête et impartiale. Dans ce sens, un seul policier véreux rejetterait l'opprobre sur tous les policiers de ce pays. Ce ne serait pas juste de le penser: ce ne serait même pas indiqué de (faire) croire que le crime dans la ville est devenu un délit mineur dès lors qu'il implique quelque Morgan de situation. Ne pas généraliser, non, mais les exemples qui poussent vers le contre-exemple des agents véreux sont tellement fréquents et familiers que la sévérité de notre opinion a quelques raisons de s'enraciner. Dans l'idée du Congolais lambda, la police est généralement gangrenée par la corruption. Le procès de ceux qui ont conduit le braquage de chez «Mère Alice» est programmé. Ce sera peut-être l'occasion de lever un coin du voile épais. Ou de ranger les immondices sous le tapis. Dans tous les cas, notre police est à l'image de notre société. Nous sommes tous un peu tricheurs, un peu corrompus et corrupteurs, un peu malhonnêtes aussi par moment : pourquoi devrions-nous croire que les agents de police, qui sont nos enfants, nos frères, nos voisins de quartier seraient différents de nous ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

à exercer dans le cadre des accords de coopération. Pour tous les autres, l'autorisation peut être délivrée exclusivement par le ministre de la Santé à titre exceptionnel sur demande motivée et argumentée. L'inscription à l'Ordre n'est acquise qu'après obtention de l'autorisation d'exercer». Pour l'inspecteur général de la santé, ces dispositions sont entièrement respectées dans les domaines de la pharmacie et de laboratoire «Nous avons constaté que les médecins étrangers viennent librement exercer au Congo. Ils consultent sans autorisation. En aucun cas, nous ne pouvons accepter cela», a-t-il martelé. Et d'ajouter: «Si dans le domaine de la pharmacie, l'exclusivité est réservée aux pharmaciens congolais qui ont le monopole; pour les cliniques, le Congo permet que les investisseurs étrangers viennent s'installer. A condition que dans la société il y ait des médecins congolais qui puissent avoir des parts. La santé ne sera pas comme la quincaillerie ou la boulangerie laissée aux mains des étrangers».

Le Prof. Richard Bileckot a aussi indiqué que ses services ont constaté qu'il y a des techniciens biologistes qui se sont installés et tiennent des laboratoires d'analyses médicales. «Ils signent les résultats, alors qu'ils n'ont aucune responsabilité médicale. Seuls les médecins biologistes sont habilités à le faire», a-t-il dénoncé. Face à ce désordre, il a interpellé le président de l'Alliance du secteur privé de la santé pour qu'il mette de l'ordre dans son secteur. Tout comme les Ordres départementaux des médecins. «Ils ne peuvent pas assister de manière passive à ce qui se passe. L'Ordre ne peut pas donner une autorisation d'exercer. Il donne uniquement un avis motivé», a rappelé le Prof. Richard Bileckot qui s'en est pris aux chefs de quartiers. «Comment peuvent-ils laisser s'installer dans les quartiers les étrangers qui n'ont pas de papiers pour exercer la profession?».

Cyr Armel YABBAT-NGO

EDUCATION

Les enseignants bénévoles invités à se faire recenser

A l'orée de la rentrée scolaire 2022-2023 prévue le 3 octobre prochain, les enseignants relevant du Comité national des enseignants prestataires communautaires (CNEPC) de Pointe-Noire, que dirige Dieudonné Ngoma Maganga, se sont réunis le 17 septembre dernier en assemblée générale au lycée Victor Augagneur. Au cours de cette assemblée, les enseignants ont été informés du quota de recrutement et de l'avancement de leurs dossiers d'intégration au niveau de la Fonction publique.

le 20 septembre 2022. Ceux évoluant dans le district de Tchiamba-Nzassi attendront la délégation sur place. Nous avons rappelé que la décision qui annonçait que, dès qu'on avait 45 ans, on ne pouvait plus être recruté

Sortir des travaux, Fly Moubembo, secrétaire général du CNEPC, a souligné le bien-fondé de cette rencontre: «Il fallait que nous puissions nous réunir aujourd'hui, pour apaiser les esprits des enseignants bénévoles qui crouissent dans la misère. Au cours de cette réunion, nous avons fait le point des différentes démarches menées pour faire aboutir nos problèmes qui se posent avec acuité. Nous avons informé que notre quota pour tout le pays est de 1500 places. Les enseignants actifs prestataires évoluant dans le département de Pointe-Noire doivent se faire recenser, car il n'existe aucun fichier des prestataires du département de Pointe-Noire, ni au MEPSA (NDLR: Ministère de l'enseignement, primaire, secondaire et de l'alphabétisation), ni à la direction départementale de l'Enseignement primaire et secondaire. Nous avons indiqué les lieux où se fera l'enrôlement. Pendant que



Les enseignants bénévoles

ceux du premier arrondissement 1 Lumumba iront au lycée Trois Glorieuses, ceux de Mvou-Mvou iront au CEG Antoine Banthou, ceux de Tié-Tié au lycée 30 mars, ceux de l'arrondissement 4 Loandjili au CEG Moe Poaty, et ceux de l'arrondissement 5 Mongo-Poukou le feront à l'école primaire de Siafoumou, tandis que ceux de l'arrondissement 6 Ngoyo iront au CEG de Ngoyo B. Le recensement débutera simultanément aux lieux indiqués

à la Fonction publique a été abolie. Elle a été amenée à 55 ans. Ceux qui ont 55 ans peuvent désormais être intégrés dans la Fonction publique. Cependant, ils ne bénéficieront de pension de la CRF ou de la CNSS, mais plutôt d'une prime de bonne séparation pour avoir servi l'Etat pendant un laps de temps. Les textes ont été déjà publiés».

Equateur Denis
NGUIMBI

PORTRAIT

Henri Okemba, nouvel ambassadeur du Congo en Italie

L'ancien ministre Henri Okemba est le nouvel ambassadeur du Congo en Italie, nommé en juin 2022 par le président Denis Sassou-Nguesso. Il remplace Mme Jeanne Dambenzet, qui a été rappelée au pays. L'ambassadeur entrant est un vieux routier de la politique, un homme outillé dans plusieurs domaines au service au du Congo. Originaire de Makoua dans le département de la Cuvette, l'homme de 70 ans est très attaché aux valeurs de l'évangile, comme la plupart des filles et fils de cette localité jadis berceau de l'évangile et du savoir.



Henri Okemba

Né le 24 novembre 1952 à Brazzaville, le nouvel ambassadeur est un ingénieur du développement rural-aménagiste et consultant international. Depuis 2018, il est promoteur du projet potasse RTI-Congo, pour l'exploitation de la mine de Fouta, administrateur NRE Ldt du projet Mine de potasse de Djeno dans le Kouilou. Henri Okemba a occupé plusieurs hautes fonctions administratives dans le public et dans le privé. Entre autres: directeur général de la société DMC IRON Congo en 2008; administrateur et senior manager de DMC/EXXARO du projet Mine de fer de Mayoko (Niari) de 2011 à 2015; administrateur général de I.A. Développement, un Bureau d'études et d'ingénierie depuis 2004; vice-président puis président du Conseil d'administration de la Société de développement régional de la Cuvette (SDR-Cuvette) de 1989 à 1997.

En politique, l'homme a gravi d'importantes marches, le hissant jusqu'aux côtés du président Denis Sassou-Nguesso. Tour à tour, il a été

chargé de mission à la Présidence de la République dans le cadre du Comité de suivi de paix et de réconciliation nationale depuis 2002; ministre de la Jeunesse et des sports du président Pascal Lissouba de 1996 à 1997; conseiller spécial du président de la République de 1993 à 1996; ministre de l'Agriculture en 1992; conseiller du président de la République de 1991 à 1992.

Au plan national, Henri Okemba a occupé beaucoup d'autres responsabilités professionnelles: directeur général du Plan au ministère du Plan de 1989 à 1991 et coordonnateur du programme FED-Action régionale; directeur du projet Villages-centre au ministère de l'Agriculture et du développement rural de 1987 à 1989; membre fondateur du projet Agri-Congo; membre du Conseil d'administration puis vice-président d'Agri-Congo de 1984 à 1997. Mais aussi, directeur de l'Aménagement du territoire et de l'action régionale au ministère du Plan de 1982 à 1987; secrétaire national du

Plan eau et assainissement dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau et de l'assainissement de 1980 à 1990; chef de service de l'équipement national au ministère du Plan de 1980 à 1982.

Parmi ses centres d'intérêt, il est organisateur en qualité de président d'honneur de l'Association française sport et loisirs (ASEL), partenaire du Semi-marathon international de Brazzaville (SMIB) lancé en 2003 par le président Sassou-Nguesso, au lendemain des événements sanglants de la décennie 1990-2000. Dans la mémoire collective, il figure parmi les ministres des Sports ayant marqué l'histoire du Congo.

Côté distinctions, Henri Okemba est commandeur dans l'Ordre du mérite congolais, commandeur dans l'Ordre du mérite sportif, commandeur dans l'Ordre de la paix. Marié, il est père de six enfants.

Aristide Ghislain NGOUMA

Société « SANLAM ASSURANCE CONGO »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Entreprise régie par le Code des Assurances « CIMA »
au capital de 4 510 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)

Rond-point City Center, rez-de-chaussée Immeuble CNSS, Centre-ville
RCCM : CG-BZV-01-2011-B14-00054 (Ancien n° CG/BZV/11 B 3065)

DEMISSION DES ADMINISTRATEURS ET NOMINATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Suivant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du quinze juin deux mil vingt-deux de la société « SANLAM ASSURANCE CONGO » SA, ci-dessus plus amplement énoncée déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire titulaire d'un Office Notarial en la résidence de Brazzaville (Congo), sis 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Mougali, 1er étage Immeuble « MA RECONNAISSANCE », le douze septembre deux mil vingt-deux, et enregistré à la recette des Impôts de Ouenzé, le treize septembre de la même année, sous le Folio 170/7 numéro 2161, les actionnaires ont délibéré sur la :

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la démission des administrateurs et la nomination de nouveaux administrateurs ;
2. Démission des administrateurs ci-dessous nommés et quitus à compter du 15 juin 2022, à savoir :

- Monsieur Protas Ayangma AMANG ;
- Monsieur Cédric VIALET ;
- Monsieur Ilyes HASSIB ;
- Monsieur Roland OUEDRAOGO ;
- Société «COLINA Participations» SA ;
- Société «SANLAMASSURANCE Côte d'Ivoire» SA

3. Nomination des Nouveaux Administrateurs, pour une durée de six (6) ans, et leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera

clos le 31 décembre 2028, à savoir:

- Monsieur Kacou Jean DIAGOU ;
- Monsieur Sidy FAYE ;
- Madame Mansan Dominique Alida DIAGOU, épouse EHILE ;
- Madame Kacou Janine Benedicte Martine DIAGOU ;
- Société «NSIA PARTICIPATIONS» SA.

Dépôt légal : un exemplaire de la copie authentique du dépôt au rang du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du quinze juin deux mil vingt-deux a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous numéro : CG-BZV-01-2022-D-00405, le quatorze septembre deux mil vingt-deux.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la société « ANLAM ASSURANCE CONGO » SA, sous le numéro : CG-BZV-01-2022-M-05487, le treize septembre deux mil vingt-deux.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la société «SANLAM ASSURANCE CONGO» SA, sous le numéro : CG-BZV-01-2022-M-05487, le treize septembre deux mil vingt-deux.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

Société « SANLAM ASSURANCE CONGO »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Entreprise régie par le Code des Assurances « CIMA »
au capital de 4 510 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
Rond-point City Center, rez-de-chaussée Immeuble CNSS, Centre-ville
RCCM : CG-BZV-01-2011-B14-00054 (Ancien n° CG/BZV/11 B 3065)

NOMINATION D'UN NOUVEAU : PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DIRECTEUR GENERAL

Aux termes du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du quinze juin deux mil vingt-deux de la société « SANLAM ASSURANCE CONGO » SA, ci-dessus plus amplement énoncée déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire titulaire d'un Office Notarial en la résidence de Brazzaville (Congo), sis 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Mougali, 1er étage Immeuble « MA RECONNAISSANCE », le douze septembre deux mil vingt-deux et enregistré le treize septembre de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 170/4 numéro 2158, les administrateurs ont décidé de :

- la nomination de Monsieur Kacou Jean DIAGOU, en qualité du nouveau Président du Conseil d'Administration à compter du quinze juin deux mil vingt-deux et sous réserve de l'approbation du Ministre en charge du secteur des Assurances au Congo et après l'avis conforme de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances, en application des dispositions du code CIMA, en remplacement de Monsieur Protas Ayangma AMANG, démissionnaire ;
- la nomination de Monsieur Kouassi Joël ELLAH, en qualité du nouveau Directeur Général pour une durée de trois (3) ans qui prend effet à compter du quinze juin deux mil vingt-deux et sous réserve de l'Agrément des Autorités de Tutelle, en remplacement de Monsieur Amadou Abdallah TOURE, démissionnaire ;
- la réorganisation des pouvoirs de signatures bancaires ;
- l'autorisation pour la conclusion d'une convention d'assistance technique entre NSIA Participations SA et SANLAM ASSURANCE CONGO SA.

Dépôt légal : un exemplaire de la copie authentique du dépôt au rang du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du quinze juin deux mil vingt-deux a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous numéro : CG-BZV-01-2022-D-00405, le quatorze septembre deux mil vingt-deux.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la société «SANLAM ASSURANCE CONGO» SA, sous le numéro : CG-BZV-01-2022-M-05487, le treize septembre deux mil vingt-deux.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

COALITION TOURNONS LA PAGE

Pour une révision complète de la gouvernance électorale au Congo

Les responsables de la coalition "Tournons La Page Congo", une organisation qui milite pour l'alternance démocratique, ont donné une conférence de presse sur les élections législatives et locales de juillet 2022. C'était vendredi 16 septembre 2022 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Et pour marquer la célébration de la Journée internationale de la démocratie, célébrée chaque 15 septembre de l'année.

Elle était co-animée par Brice Makosso, coordinateur national, de cette coalition; Christian Mounzé, son vice-président; Bertrand Menier Kounienga, coordinateur du Mouvement citoyen «Ras-Le-Bol»; Roch Euloge Nzobo, coordinateur du Cercle des Droits de l'homme et de développement, et Alain Didié Cyriaque Louganana, chargé des programmes à la Coalition Tournons La Page.

Le document publié a révélé les nombreuses irrégularités observées avant et pendant la tenue des scrutins, dont le fait marquant a été le faible taux de participation.

Le taux d'abstention aura été faible dans les grandes agglomérations telles que Brazzaville et Pointe-Noire où il n'a pas dépassé les 25%, indique le rapport. «Tous les dysfoncti-

onnements constatés remettent en cause la gouvernance électorale pour des élections justes, transparentes et apaisées avec le risque de rompre le principe du pluralisme politique consacré par la Constitution».

Le rapport évoque, entre autres, l'émergence des candidatures uniques dans plusieurs circonscriptions électorales, les exclusions arbitraires de certains candidats indépendants, l'émergence des dynasties politiques, compte tenu de la montée des candidatures des filles, fils et parents des acteurs politiques, le refus d'accorder des accréditations à certaines composantes de la société civile et l'attitude de la force publique.

L'accès aux médias pendant la campagne n'était que de 5% pour des partis ou candidats de l'opposition, contre 95% pour ceux de la majorité.



Les responsables de la coalition pendant la conférence de presse

Pour cette coalition, il faut organiser des élections avec des préoccupations qui ne doivent pas demeurer irrésolues. «On doit résoudre des questions liées à la corruption, à l'achat de conscience, à la fraude, à la libération des prisonniers politiques, à la pauvreté, au tribalisme, au régionalisme, au clanisme qui engendrent des frustrations. Il faut rétablir la confiance des électeurs vis-à-vis des institutions élues», ont déclaré les animateurs de cette conférence de presse.

L'une des recommandations phares adressées au Gouvernement est celle de poursuivre le dialogue inclusif entre les

différents acteurs de la vie politique nationale en vue de trouver des mesures consensuelles.

La conclusion du rapport souligne que le Congo a échoué dans le processus de consolidation de sa démocratie. «Ce scrutin a marqué un bond en arrière. Ce qui n'aurait fait que remettre en cause la légitimité des élus, renforçant ainsi la crise de confiance entre les élus et le peuple. Il y a donc impérieuse nécessité de faire une révision complète de la gouvernance électorale au Congo», ont-ils conclu.

Philippe BANZ

COOPERATION CONGO-ETATS-UNIS

Le navire militaire américain USS Hershel "Woody" Williams en escale au Port de Pointe-Noire

Dans le cadre de la coopération militaire entre les Etats-Unis et le Congo, le navire USS Hershel "Woody Williams" (ESB4) fait escale à Pointe-Noire. Il est arrivé au Port autonome le lundi 12 septembre dernier, dix ans après sa première visite au Congo. Ce qui témoigne d'une volonté de renforcement des relations bilatérales dans le domaine de la sécurité entre les deux pays. Le navire a été accueilli par M. Eugene Young, ambassadeur des Etats-Unis en République du Congo, accompagné par Jean Ondaye Olessongo, commandant de la zone militaire de défense n°1 de Pointe-Noire et du Kouilou, René Nganongo, chef d'Etat-major de la marine nationale, et d'autres autorités civiles et militaires.



A bord du navire, l'ambassadeur des USA entouré du chef d'état major de la marine nationale et le général et du commandant de la zone militaire numéro 1 Pointe-Noire et Kouilou.

contre la piraterie, l'insécurité maritime, l'aide humanitaire et le secours en cas de catastrophe. Il soutient également une variété d'aéronefs à voilure tournante (hélicoptères, drones et autres) et est aussi comme une base navale mobile, faisant partie de l'infrastructure d'accès critique qui soutient le déploiement des forces et des missions américaines dans le monde.

La visite du navire et de son équipage symbolise le partenariat croissant entre les Etats-Unis et le Congo et prouve la continuité dans le renforcement de ces relations, le tout dans l'intérêt commun à sécuriser le Golfe de Guinée et l'Océan Atlantique.

Le capitaine Chad Graham, commandant du navire, a exprimé sa reconnaissance au Congo pour avoir rendu possible cette visite portuaire.

«C'est un grand honneur d'être le premier navire américain à visiter le Congo, après une longue interruption. Ce qui va faciliter les opérations. Le vaisseau ici présent prouve la présence des Etats-Unis pour

travailler avec les alliés, et nous allons travailler avec tous les partenaires que nous visitons pour contrer la piraterie et toutes ses opérations. Ça a été un grand plaisir pour moi de vous recevoir à bord, et j'ai hâte de renforcer les relations déjà excellentes que nous avons entre les Etats-Unis et le Congo, et que nous continuons à nous soutenir mutuellement dans la poursuite de nos efforts pour la sûreté dans la région», a dit le commandant du navire.

Pour l'ambassadeur des Etats-Unis au Congo, cette visite du navire et de son équipage symbolise un partenariat croissant entre les Etats-Unis et le Congo. «Les Etats-Unis, en partenariat avec la République du Congo, cherchent toujours à accroître notre coopération, de manière à améliorer la sécurité et la prospérité de nos deux pays. Les Etats-Unis apprécient le leadership du Président Denis Sassou-Nguesso et du Gouvernement du Congo, non seulement pour maintenir et accroître la sécurité maritime, mais aussi pour répondre aux

problèmes les plus urgents de l'Afrique, tels que la lutte contre l'insécurité alimentaire, le soutien à la paix régionale et la lutte contre le changement climatique. J'ai hâte de voir des succès encore plus grands dans le mois et les années à venir et, je l'espère, encore plus de visites des forces navales américaines», a indiqué Eugene Young.

Pour sa part, le général René Nganongo a dit penser que USS Hershel Woody Williams, aujourd'hui à quai au Port autonome de Pointe-Noire, témoigne de la volonté du Gouvernement américain, à travers le Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique (AFRICOM), de renforcer davantage l'interopérabilité avec les marines de la région, et soutenir ainsi les initiatives jusque-là engagées à différents niveaux. Il a indiqué que la Marine nationale congolaise restait ouverte aux opportunités de renforcement des capacités qui peuvent lui être accordées durant l'escale. Il a sollicité que pour l'avenir, pour d'autres escales de ce genre, les marins

COUP D'OEIL EN BIAIS

Un avion d'Equaflight atterri en catastrophe à Pointe-Noire

Les passagers à bord d'un vol de la compagnie Equaflight en provenance de Brazzaville et à destination de Pointe-Noire, ont vécu la peur de leur vie. En effet, cet avion a atterri en catastrophe avec son train d'atterrissage avant non déplié à l'aéroport international Antonio Agostino Néto lundi 19 septembre aux environs de 18h, en raison d'une défaillance technique au niveau des trains d'atterrissage, rapporte "Le Troubadour de Brazzaville". D'après notre confrère, l'appareil a été affrété par la société ENI Congo pour le transport des restes mortels de son agent décédé au Maroc. Les passagers à bord, une quinzaine, sont sortis indemnes de cet accident, dit-il, alors que les dégâts matériels sont «importants».

A Pointe-Noire, le corps sans vie d'une adolescente retrouvé au CEG 30 mars 1970

Les populations habitant aux alentours du CEG 30 mars 1970, à Tié-Tié, le troisième arrondissement de la capitale économique du Congo, se sont réveillés le dimanche 18 septembre 2022 avec une nouvelle terrifiante : la découverte du corps sans vie et ensanglanté d'une fille d'environ 20 ans, devant un bâtiment de l'établissement scolaire. La victime, qui n'a pu être identifiée par les habitants du quartier, présentait une entaille au niveau de la tête, visiblement provoquée par un coup de machette. Crime passionnel ou crapuleux ? On se perd en conjectures. Après le constat fait par la Police, un corbillard a déposé la dépouille à la morgue de l'hôpital Adolphe Sicé. Selon le commissaire central de la police trouvé sur le lieu du crime, une enquête a été ouverte pour mettre la main sur l'auteur de ce meurtre, plutôt rarissime dans cet arrondissement réputé un havre de paix.

Insécurité à la frontière Congo-Gabon ?

Selon des témoignages, des Congolais auraient essuyé des coups de feu de policiers gabonais, vendredi 16 septembre 2022 à la frontière avec le Congo. C'était à Moanda, en territoire gabonais, d'après "Le Troubadour de Brazzaville", sur sa page Facebook, repris par le journal numérique "Les Echos du Congo Brazzaville". D'après cette source, ces deux Congolais seraient des victimes collatérales d'une action menée par les policiers gabonais pour interpellier un présumé braqueur originaire de la République Démocratique du Congo (RDC) qui était en possession de 4 PMK. Il y aurait eu un échange de coups de feu. On trouverait dans la zone plusieurs orpailleurs étrangers, en majorité des sujets de RDC.

LCDE : l'empressement à distribuer les factures de consommation

Les abonnés de LCDE (La Congolaise des eaux) de plusieurs quartiers de Brazzaville ne comprennent pas l'empressement de cette société à envoyer sans cesse les factures de consommation d'eau alors qu'elle s'avère incapable de satisfaire la population qui lui exige de l'eau potable. Les robinets demeurent régulièrement silencieux. Ils sont toujours à sec dans ces quartiers. «Telle est la vérité toute nue d'une pratique éhontée», fulminent certains abonnés. Les usagers se plaignent de plus en plus de cette pratique de la gâchette facile à déterrer et emporter le robinet d'un client qui a cessé de chanter depuis des mois. Cette façon de faire rend encore plus impopulaire La Congolaise des eaux.

Cambriolage des bureaux de l'OCDH et du FGDH à Brazzaville

Les locaux de deux ONG des droits humains, l'OCDH (Observatoire congolais des droits de l'homme) et le FGDH (Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme), ont été cambriolés dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier à Brazzaville. Ils occupent un même immeuble au centre de Brazzaville, et leurs bureaux sont l'un en face de l'autre. Les malfaits y ont accédé en défonçant les grilles de protection et ont emporté des ordinateurs, un dans ceux de l'OCDH et trois dans ceux du FGDH. Les responsables des deux Organisations déplorent d'autres pertes, mais visiblement les visiteurs étaient à la recherche de dossiers sensibles. On a trouvé sur les lieux des empreintes de chaussures militaires, ce qui laisse à penser que les malfaits étaient des gens en uniforme.

Coupures d'électricité : la société E2C embarrassée

Les coupures d'électricité ont de nouveau atteint un rythme insupportable dans certains quartiers de Brazzaville. Pas une journée sans coupure d'électricité. Pire, la tension électrique dans certaines zones n'est pas stable. Certains clients de la société E2C (Energie électrique du Congo) se plaignent de voir leurs appareils électroménagers subir des chocs électriques. Pourtant, il y a quelques mois, la situation était devenue quelque peu stable dans ces quartiers. L'amélioration de la qualité des services, du côté de l'unique opérateur de distribution du courant électrique au Congo se fait toujours attendre, malgré les promesses.

congolais puissent avoir la possibilité d'embarquer à bord pour la traversée de la région. Après les discours, il y a eu l'échange des présents entre le général René Nganongo et le capitaine Chad Graham, afin de garder un souvenir historique de cette visite. À noter qu'avant le début de la

visite du navire, un match de football a opposé les jeunes de la communauté locale aux membres de l'équipage du bâtiment américain. Score: 3 buts à 2 en faveur des Américains !

Madocie Déogratias
MONGO

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

FINANCES

Vers un nouveau cadre de gestion des investissements publics

Le ministère de l'Economie, du plan, de la statistique et de l'intégration, à travers le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), financé par la Banque mondiale a organisé du 13 au 15 septembre 2022, à Kintélé, dans le Pool l'atelier de validation du cadre général de gestion des finances publiques.

C'est Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie qui a ouvert les travaux, assistée de son homologue Léon Juste Ibombo, des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique et Patrick Valéry Alakoua, coordonnateur du PRISP.

Le cadre validé pourra accélérer la réforme des finances publiques dans l'optique d'améliorer la qualité de la dépense publique à travers le budget-programme, qui va substituer en 2024 le mode de gestion appelé budget de moyens que le Congo appliquait jusqu'à ce jour. Plus d'une soixantaine de cadres des différentes structures de l'administration publique ont pris part à l'atelier animé par la mission d'assistance technique de la Banque mondiale conduite par le Dr Rufin S.A. Baghana, chef de mission. Cette mission appuie la mise en œuvre du plan d'action triennal 2021-2023

de la réforme du système de gestion des finances publiques du Congo.

Les échanges ont porté sur les divers supports formant l'armature du cadre général pour le basculement du budget des moyens en budget-programme qui figure au nombre des facteurs d'accélération de la performance du PND 2022-2026. Ces supports sont: le projet de cadre général de gestion de l'investissement public; le projet de décret fixant le cadre général de gestion des investissements publics du Congo; le manuel de procédures du dispositif de gestion; la fiche dynamique de collecte des données et de gestion des projets d'investissement public. A cela s'ajoutent le guide descriptif et d'utilisation de la fiche dynamique de collecte des données et de gestion des projets; et le plan opérationnel pluriannuel des actions à conduire dans le dispositif national de gestion des



Les officiels entourés des participants

investissements publics.

Pour la ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, cette réforme constitue un profond changement de paradigme qui lui-même invite à une réforme du sous-secteur de planification et de gestion des investissements publics, afin d'assurer l'arrimage aux exigences du cadre harmonisé de gestion des finances publiques en général et de la loi organique relative aux lois de finances (LOIF) en particulier.

Le Dr Rufin S. A. Baghana a précisé qu'ils sont au terme d'un processus de longue haleine.

«Le Congo applique jusqu'ici la gestion budgétaire en mode des moyens. Nous allons basculer en 2024 en mode de gestion budget-programme. A cet effet, il faut donc changer et adapter le cadre pour être conforme aux nouvelles dispositions», a-t-il dit et d'ajouter. «Le budget-programme présente beaucoup d'avantages basés sur la performance. Nous visons l'atteinte des résultats de manière efficiente et les responsabilités sont établies.»

Philippe BANZ

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

Jean Philémon Kissangou, candidat au poste de directeur du Bureau de développement des Télécommunications

L'Union internationale des télécommunications (UIT), agence des Nations Unies pour le développement spécialisé dans les Technologies de l'information et de la communication, basée à Genève (Suisse), organise du 26 septembre au 14 octobre 2022, à Bucarest en Roumanie, la Conférence des pléni-potentiaires. Une instance composée des ministres en charge des postes/communications et TIC de 193 Etats membres.



Jean Philémon Kissangou

Elle se réunit tous les quatre ans et élit le secrétaire général et les membres du conseil d'administration. A l'occasion de cette dernière conférence, le Congo présente un candidat au poste de directeur du Bureau de développement des télécommunications: Jean Philémon Kissangou.

Moult raisons ont poussé les autorités congolaises à porter leur choix sur la candidature de Jean Philémon Kissangou. Il «bénéficie d'une expérience de 19 ans dans les télécommunications. Parcours qui lui a permis d'assumer avec efficacité, diverses fonctions et activités, notamment à l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), aux organismes internationaux comme: IGF, AFRINIC, ICANN, AFNIC, ISOC, et IUT...», explique Léon Juste Ibombo, ministre congolais des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, dans une correspondance adressée à son collègue de Madagascar, dans laquelle il sollicite le soutien de ce pays à la candidature congolaise.

Pour postuler, le Gouvernement congolais a envoyé le dossier de son candidat à l'UIT. Après l'avoir traité et examiné, elle a donné un avis favorable. Ce sont les 193 Etats membres qui votent. Pour être élu, le ou la candidat(e), doit avoir la majorité des suffrages exprimés +1. «J'ai fait ce qui était en mon pouvoir: préparer un bon dossier, afin de faire face aux autres candidats, aussi bien d'Afrique que d'ailleurs. Il reste aux institutions du pays, notamment: la Présidence, la Primature, les ministères des Affaires étrangères, des Télécommunications, de la Coopération internationale, l'ARPCE et la société Congo-Télécom, de s'impliquer davantage dans la campagne, le lobbying et le budget, pour faire triompher la candidature congolaise», a indiqué Jean Philémon Kissangou.

S'il venait à être élu, Jean Philémon Kissangou, entend améliorer constamment, grâce à la formation, les compétences des fonctionnaires du Bureau et leurs actions menées sur le terrain dans le monde entier.

La candidature du Congolais J. Ph. Kissangou est accessible sur le site web de la PP22, (<https://pp22.itu.int/en/elections/candidat/>), où est consignée la vision du candidat pour les télécommunications de par le monde.

Gaule D'AMBERT

6^E EDITION DE LA FOIRE ALIMENTAIRE

Promouvoir la consommation des produits alimentaires locaux

La mairie de Ouenzé dans le 5^e arrondissement de Brazzaville a accueilli du 1^{er} au 3 septembre 2022, la 6^e édition de la foire alimentaire, organisée par l'ONG Essor. Cette foire est organisée dans le cadre du projet Accompagnement et consolidation de la transition agroécologique (ACTA), financé par l'Agence française de développement (AFD).

L'objectif est de valoriser les filières agricoles et agro-alimentaires ainsi que les acteurs qui y font partie. Au nom du consortium ESSOR-AGRIDEV, Dieudonné Badawe a remercié l'AFD pour son appui à l'ONG Essor, qui à travers le financement du projet ACTA contribuera à sa manière à créer une dynamique positive, à accompagner l'économie congolaise et à relever les défis en matière de développement social de manière durable. Le directeur général de l'Agriculture, Raphaël Ongouala,

représentant le ministre de l'Agriculture a loué l'initiative des organisateurs, car le Congo dépend encore largement des importations des denrées alimentaires pour nourrir sa population, bien qu'il dispose de 10 millions d'hectares de terres cultivables, dont à peine 4% sont mis en valeur. Il a par ailleurs déploré l'utilisation incontrôlée d'intrants chimiques dans la production maraîchère, qui nuisent à la santé des producteurs, à celle des consommateurs et polluent l'environnement. «L'agriculture n'est pas simplement un enjeu



Le directeur général de l'agriculture visitant les stands des produits

alimentaire, mais également un enjeu de santé publique et environnemental. De nos actions d'aujourd'hui dépendra la santé des générations futures. Conscient de ses enjeux, le devoir nous incombe d'informer de manière responsable et soutenue les producteurs sur l'utilisation des méthodes de production agroécologiques pour produire des aliments sains et respectueux de l'environnement», a indiqué le directeur général de l'Agriculture. Cette foire adhère à la volonté du Gouvernement d'accompagner les producteurs et les consommateurs dans l'exercice de leurs activités.

«Depuis le déclenchement de la crise russo-ukrainienne, le Gouvernement a mis en place un plan de résilience 2022-2023. L'organisation de cette foire s'inscrit sur les priorités de ce plan qui a retenu en son axe 1 intitulé: «renforcement de la promotion d'une politique de substitution aux importations, en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base, etc.», a fait savoir Raphaël Ongouala. Pourvoyeuse de financement, l'AFD, par la voix de son directeur général au Congo, Mauricio

Cascioli a salué les efforts accomplis pour le développement de l'agriculture de proximité. «Cette foire est l'occasion de renouveler le soutien de l'AFD aux organisations de la société civile et leurs efforts pour la structuration des petits producteurs, le renforcement des chaînes de valeur et la promotion de l'agriculture porteuse d'emplois et adaptable face aux changements climatiques. Voici le défi lancé à ESSOR et son partenaire AGRIDEV dans le cadre du programme ACTA», a dit Mauricio Cascioli. Productrice des produits alimentaires locaux, Beline Moutessi, réfugié rwandaise a remercié les organisateurs pour le cadre mis à leur disposition pour faire connaître leur savoir-faire. «J'ai été informé de cette foire par l'Agence d'assistance aux réfugiés. J'ai apporté à ce marché mes produits comme le jus de gingembre, le jus de fruits, etc.», a-t-elle dit, lançant ainsi un appel à l'endroit des autorités de soutenir les réfugiés à s'intégrer et à se développer.

«Produisons et consommons local, agroécologique et de qualité» a été le thème de l'acte 6 de la foire alimentaire.

E.M.-O.

des pays exportateurs du pétrole (OPEP).

L'hôte du ministre a aussi été évoqué la question des pro-



Le ministre Itoua (à dr.), avec un de ses hôtes

succès avec le ministre», s'est réjoui Benoît De La Foucharrière. A rappeler que le ministre Bruno J.R. Itoua est président en exercice de l'Organisation

chairs projets de PERENCO au Congo, parmi lesquels le redéveloppement, l'exploration.

Marcellin MOUZITA

HYDROCARBURES

Une note d'espoir pour l'exploitation pétrolière au Congo

Le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua s'est entretenu, mardi 13 septembre dernier à Brazzaville, avec Benoît De La Foucharrière, nouveau directeur du groupe PERENCO Congo Rep et Paolo Scarani, nouveau directeur de la société CEC.

Ces échanges ont été portés, entre autres, sur le point des activités pétrolières: l'exploration, l'exploitation et la distribution des produits pétroliers au Congo.

A l'issue de l'entrevue, le directeur du groupe PERENCO Congo Rep a assuré l'opinion nationale et internationale que l'exploration et l'exploitation du pétrole ont encore de beaux jours au Congo. «C'était l'occasion de faire le point des activités de groupe au Congo, de regarder les investissements effec-

tués, etc.», a-t-il dit, indiquant que cela faisait une année, depuis que les activités de sa société reprenaient sérieusement. «Un an après, on commence avoir les retombées: le champ de Itondi redéveloppé récemment a commencé à produire des résultats. Au moins quinze mille barils de pétrole par jour. Ce qui permet à la production nationale du groupe d'atteindre les quatre-vingt-cinq mille barils de pétrole par jour. Un niveau jamais atteint jusque-là...il est donc important de partager ce

L'Afrique a fait entendre sa voix

Le siège des Nations unies à New York abrite depuis mardi 20 septembre 2022, la 77^e Assemblée générale des Nations unies, réunion annuelle des chefs d'Etat et de gouvernement. Au menu de cet événement qui va durer près d'une semaine: la Guerre en Ukraine, le dérèglement climatique, la sécurité alimentaire, ainsi que des rendez-vous africains importants, entre autres un sommet extraordinaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).



De plus en plus l'Afrique donne de la voix aux Nations unies

Le Président Macky Sall sera le premier chef d'Etat africain à monter à la tribune, ce mardi 20 septembre, juste derrière le Président brésilien, Jair Bolsonaro, qui ouvre traditionnellement les travaux de chaque année. Après lui, Wavel Ramkalawan, Président des Seychelles, puis le Congolais Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo et le Centrafricain Faustin Archange Touadera, et ensuite le chef du gouvernement marocain, Aziz Akhannouch. La journée du mercredi 21 septembre, interviendront les Présidents du Nigeria, ainsi que ceux d'autres pays du continent dont le Rwanda, Madagascar, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Ghana. Peu après, ce sera le tour des Premiers ministres, puis des ministres de s'exprimer les

jours suivants.

Il est prévu également un sommet sur la sécurité dans la Sahel et le Golfe de Guinée, en présence de la France, ainsi qu'un panel de haut niveau, dont des chefs d'Etat ouest-africains, le Président nigérien, Mohamed Bazoum, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et

le ministre français des Affaires étrangères, Catherine Colonna. Sans oublier le sommet extraordinaire de la CEDEAO, qui est bien confirmé, jeudi 22 ou vendredi 23 septembre. A l'ordre du jour, les 46 soldats ivoiriens, détenus au Mali depuis le 10 juillet dernier.

A.P MASSAMBA

OBSEQUES DE LA REINE ELIZABETH II

La souveraine inhumée dans l'intimité

Décédée le 8 septembre dernier au château de Balmoral en Ecosse, la reine britannique Elizabeth II a été portée en terre, le 19 septembre 2022 au château de Windsor à quelque 3 kilomètres de la capitale Londres. Parmi les deux mille invités présents aux obsèques de la légendaire souveraine, il y avait 500 chefs d'Etat, qui ont tenu à rehausser de leur présence la cérémonie et à rendre un dernier hommage à celle qui a marqué son siècle, avec un règne de 70 ans. Au moins dix mille agents des forces de l'ordre ont été mobilisés pour sécuriser les funérailles de la génitrice de l'actuel monarque Charles III, qui succède à sa mère morte à 96 ans. L'émotion était à son comble, lors de cette cérémonie retransmise en direct par les médias du monde.

A.G. NGOUMA

Guy Nzouba-Ndama interpellé pour détention irrégulière des fonds

L'ancien président de l'Assemblée nationale gabonaise, Guy Nzouba-Ndama, a été interpellé, samedi 17 septembre, avec plus d'un milliard de francs CFA, selon le quotidien gouvernemental L'Union. Passé à l'opposition depuis 2016 après avoir claqué la porte du parti démocratique gabonais (PDG), parti au pouvoir, Guy Nzouba-Ndama a été placé en garde à vue à Franceville (Sud-Est), après être arrêté à la frontière entre le Gabon et le Congo-Brazzaville. L'affaire fait polémique sur les réseaux sociaux.



L'opposant Guy Nzouba-Ndama récolte le fruit de sa besogne

La nouvelle a très vite inondé les rédactions à travers le monde: on y voit Guy Nzouba-Ndama devant son SUV, avec quatre valises posées à l'arrière, et des gendarmes qui forcent les cadenas. A l'intérieur: des liasses de billets de 10 000 francs CFA par centaines de milliers. Combien y avait-il en tout? Selon L'Union, le quotidien gabonais proche du gouvernement, l'opposant portait 1,19 milliard de francs CFA (soit 1,5 million d'euros). Il a ensuite été conduit dans un commissariat où il a été placé en garde à vue. Un procès-verbal pour «détention irrégulière de fonds» a été transmis au parquet de Franceville où une enquête a été ouverte, a fait savoir Blera Ibinga, substitut du procureur de la République de Franceville. Elle a cité une réglementation disant que les sommes supérieures à plus d'un million de francs CFA doivent être déclarées à la douane. Selon un proche de Guy Nzouba-Ndama, l'opposant serait

toujours en garde à vue et devrait être déféré devant le parquet. Le substitut du procureur a indiqué que l'argent découvert dans les bagages de l'opposant a été saisi par la gendarmerie est reversé au Trésor.

D'où vient tout cet argent et à quoi était-il prévu? Autant de questions sans réponse pour le moment. Agé de 76 ans, Guy Nzouba-Ndama est un des potentiels candidats à l'élection présidentielle prévue en 2023.

Dimanche 18 septembre, au lendemain des faits, les Gabonais se passionnent pour cette affaire. Sur les réseaux sociaux, dans les marchés ou comme dans un troquet du PK6 de la capitale gabonaise, les valises remplies d'argent de Guy Nzouba Ndama

alimentent les débats.

«J'ai vu la valise! J'ai vu les paquets de pognon! J'ai dit «chapeau». On ne doit pas l'accuser! C'est son pognon! Il a cassé la banque de qui?», lance un Librevillois. Une autre se demande: «Cet argent, pour en faire quoi?». Elle s'exclame ensuite: «Si on pouvait me donner même une valise, oh Seigneur Dieu!» Le parti Les Démocrates, auquel appartient Guy Nzouba Ndama, dénonce «une mise en scène humiliante». Un proche de la majorité estime qu'avec une telle somme, «en termes d'images, c'est désastreux. D'autant que beaucoup de gens ont du mal à joindre les deux bouts».

Gaule D'AMBERT



SOCIÉTÉ ANONYME UNIPERSONNELLE (SAU)

La société Congo Conservation Company (CCC) offre des opportunités de formation et d'emploi sur ses sites écotouristiques «d'Odzala Discovery Camps» basés dans le parc national d'Odzala-Kokoua.

Ces opportunités exigent que les candidats retenus soient disposés à vivre et travailler dans la forêt du parc national et qu'il passe beaucoup de temps loin de chez lui.

OPPORTUNITÉ DE FORMATION

FORMATION DISPONIBLE: GUIDE DE TERRAIN (GUIDE DE FORET ET ANIMAUX SAUVAGES, GUIDE DE NATURE)

Lieu de formation: Camps de découverte Odzala, Parc national d'Odzala-Kokoua
Offre réservée aux: Ressortissants congolais uniquement
Type de Contrat: Non applicable, avec possibilité de stage après la formation et évaluation positive

Date de clôture: 10 Octobre 2022

Exigences et compétences minimales (non négociables)

- Niveau d'éducation minimum - BAC
- Capacité de parler, de lire et d'écrire en anglais et en français
- Compétences informatiques (MS Word/Excel/PowerPoint/Outlook et d'utilisation des navigateurs Web)

Pour plus d'informations sur les modalités de candidature à ces formations, veuillez consulter le site suivant <http://www.acpe.cg/emplois> - Congo Conservation Company / Guide de Terrain

OPPORTUNITÉS DE TRAVAIL

POSTE DISPONIBLE: MANAGER ADJOINT DU CAMP
Lieu de travail: Camps de découverte Odzala, Parc national d'Odzala-Kokoua
Poste réservé aux: Ressortissants congolais uniquement
Type de Contrat: CDD de 12 mois avec possibilité de renouvellement une fois et/ou passage en CDI après évaluation positive

Date de clôture: 20 Octobre 2022

Exigences et compétences minimales (non négociables)

- Niveau d'éducation minimum - BAC
- 3+ ans d'expérience dans l'hôtellerie avec une formation formelle en hôtellerie, un avantage.
- Capacité de parler, de lire et d'écrire en anglais et en français
- Compétences informatiques (MS Word/Excel/PowerPoint/Outlook et d'utilisation des navigateurs Web)

Pour plus d'informations sur les modalités de candidature à ces formations, veuillez consulter le site suivant <http://www.acpe.cg/emplois> - Congo Conservation Company / Manager Adjoint du Camp.



SOCIÉTÉ ANONYME UNIPERSONNELLE (SAU)

POSTE DISPONIBLE:

Lieu de travail:

Poste réservé aux:

Type de Contrat:

Date de clôture:

FORMATEUR EN ANGLAIS, FRANÇAIS & ALPHABÉTISATION

Camps de découverte Odzala, Parc national d'Odzala-Kokoua

Ressortissants congolais uniquement

Prestation

20 Octobre 2022

Exigences et compétences minimales (non négociables)

- Licence en langue anglaise et français
- Qualification d'enseignant souhaitée - TEFL/TOEFL ou équivalent est un plus
- 3+ ans d'expérience dans le domaine de la pédagogie (notamment l'enseignement aux adultes)
- Capacité de parler, de lire et d'écrire en anglais, français et lingala
- Compétences informatiques (MS Word/Excel/PowerPoint/Outlook et d'utilisation des navigateurs Web)
- Très bonne connaissance du milieu rural avec un intérêt sur la faune et/ou le tourisme

Pour plus d'informations sur les modalités de candidature à ces formations, veuillez consulter le site suivant <http://www.acpe.cg/emplois> - Congo Conservation Company / Formateur en Anglais, Français & alphabétisation

NOTER:

- Si vous ne remplissez pas les conditions énumérées dans la section Non-négociables, veuillez ne pas soumettre votre candidature à ces offres, car aucune dérogation ne sera acceptée. Notez également que vous serez soumis à un processus rigoureux d'interviews à Brazzaville, y compris à des tests linguistiques et de connaissance informatique.

- Congo Conservation Company et Odzala Discovery Camps ne sont pas la même organisation que la Fondation Odzala-Kokoua, qui gère le Parc. Par conséquent, nous vous prions d'éviter de déposer vos demandes à la Fondation Odzala-Kokoua ou à African Parks.

La paroisse Saint Grégoire-Le Grand de Kingoma de Massengo a célébré 44 ans d'existence

Fondée en 1978 par les pères Guy Bernard et Gérard Soudant, prêtres spiritains, la paroisse Saint Grégoire Le Grand de Kingoma de Massengo a célébré ses 44 ans. A cette occasion, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, est venu en paroisse pour commémorer l'événement en présidant la messe unique sur l'esplanade de la Grotte mariale paroissiale, le dimanche 4 septembre 2022, fête de Saint Grégoire Le Grand, pape et docteur de l'Eglise, vingt-troisième dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique-C.

Ont concélébré cette messe, plusieurs prêtres dont les pères Jacques Kisito Kouyimoussou, curé de la paroisse, Ignace Kidzimou, vi-

de l'histoire de cette paroisse, le curé a rappelé que son terrain est un don fait à l'Eglise catholique en 1976, par M. Grégoire Massengo, grand sculpteur



L'archevêque de Brazzaville accompagné des concélébrants



Des participants à la messe



Les membres du bureau du Conseil pastoral paroissial entrant présentés par le curé

caire paroissial, et bien d'autres. Le tout sous l'animation de la Schola populaire paroissiale et de quatre chorales fusionnées: chorales Sainte Cécile, Espérance, Voix des Anges de la paroisse à l'honneur, et la chorale Saint Martin des Tours de l'annexe paroissiale du Domaine. Relatant quelques faits saillants

d'heureuse mémoire et initiateur principal de la Légion de Marie. Plusieurs prêtres spiritains et quelques diocésains ont œuvré et œuvrent encore à l'édification de la paroisse, chacun apportant son savoir-faire et son expérience. Le projet de construction de l'église Saint Grégoire de Kingoma de Massengo a été lancé en 2010 par les pères

Clément Mbumba Ndunda et Ignace Kidzimou, missionnaires spiritains. Les pères Blaise Molongo, Daniel Mbimi, Yvon Caleb Miantuasila, Aymar Golfrand Ngole Litama, Willy Antonio et Bruno Nkodia ont, eux aussi, apporté leurs pierres à l'édifice. Actuellement, avec tous les paroissiens et paroissiennes, avec tous les bienfaiteurs et

bienfaitrices les pères Jacques Kisito Kouyimoussou et Ignace Kidzimou continuent dans la même voie. A l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a fortifié la foi des chrétiens en les encourageant à prier sans cesse et davantage, à continuer à s'investir de plus en plus dans l'œuvre de construction de l'église paroissiale dont l'éloquence de la ferveur des travaux et de l'engagement des chrétiens n'est plus à prouver. Ainsi, il a exprimé sa satisfaction de voir une telle œuvre d'une telle envergure avancer à une cadence soutenue sans apport extérieur, uniquement avec l'effort des chrétiens.

Au cours de la procession des offrandes, les chrétiens ont témoigné leur affection, réconfort et communion au pasteur de l'Eglise de Brazzaville venu pour la première fois dans cette paroisse située au nord de l'archidiocèse de Brazzaville et logée dans une forêt naturelle garantissant un bel-air et une dose considérablement adéquate d'oxygène à ceux qui la fréquentent.

Peu avant la fin de la messe, à la suite du curé qui a présenté les membres élus des bureaux des deux conseils et ceux des mouvements d'apostolat aussi bien de la paroisse que de l'annexe paroissiale «Domaine», M. Victor Gakosso, vice-président entrant du Conseil pastoral paroissial, a remercié l'archevêque de Brazzaville pour sa sollicitude paternelle et d'avoir accepté de venir présider cette mémorable eucharistie de la fête patronale paroissiale marquant les 44 ans d'existence de cette paroisse confiée à la gestion des prêtres de la Congrégation du Saint-Esprit.

A la fin, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a remercié la communauté paroissiale pour les dons reçus et pour l'affection, le réconfort et la sympathie exprimés à son égard, avant d'impartir sa bénédiction à tous les participants à la messe et de manifester sa gratitude à la Vierge Marie par l'exécution de l'hymne en son honneur: «Mama Elombé».

Gislain Wilfrid BOUMBA

DISPARITION

Le père Jean Missongo, prêtre moine, inhumé à Kinkala

Dimanche 21 août 2022, la communauté chrétienne était dans l'émoi et la consternation, à l'occasion du rappel à Dieu à l'âge de 84 ans, puisque né en 1938, du père Jean Missongo, prêtre moine du diocèse de Kinkala. Il est décédé à la communauté des Petites sœurs des pauvres, à Brazzaville. Il y a vécu ses dix dernières années.



Père Jean Missongo

La messe de requiem a eu lieu le jeudi 1^{er} septembre 2022, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, célébrée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). En présence de NN.SS Victor Abagna Mossa, archevêque métropolitain d'Owando; Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la CEC; Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo; Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala; ainsi que de nombreux prêtres, parmi lesquels l'abbé Alain Loemba Makosso, vicaire général de Pointe-Noire.

Après Brazzaville, le cortège funèbre a pris la direction de Kinkala où une messe a été célébrée vendredi 2 septembre, en la cathédrale Sainte Monique, par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga.

Père Jean Missongo, surnommé par les siens «Jeune Missongo» lors des Journées mondiales de la jeunesse tenues à Rome, en Italie, en 2000, repose dans la paix du Seigneur au cimetière de la mission de Kinkala.

Pascal BIOZI KIMINO

ERRATUM

Dans notre livraison du jeudi 8 septembre 2022, en page 10, dans l'article intitulé: «Publication: qui sont-ils les évêques du Congo? Un bulletin écrit par Godefroy Sublime Malanda», nous n'avons pas pu insérer les photos de deux évêques NN.SS. Georges Firmin Singha et Toussaint Ngoma Foumanet. Les voici :



IN MEMORIAM

Cher tous et chères toutes Le 22 septembre 2021, notre frère, père, époux, oncle, grand père, ami et collègue Makitou-N'semi Boniface appelé affectueusement BONY, a été arraché à notre affection. Nos coeurs sont encore meurtris. En ce jour de triste anniversaire, la famille Senga demande aux uns et aux autres de rendre grâce à Dieu et d'avoir une pensée pieuse pour le défunt. Elle vous prie de vous joindre à elle en l'église Saint Esprit de Mougali le jeudi 22 septembre 2022 à 6h00 pour une messe en sa mémoire. Que son âme repose en paix et que le Seigneur dans son amour infini console et fortifie les uns et les autres. Le Seigneur a donné, le Seigneur a repris. Que son nom soit béni.



Maitre Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
SOCIETE AGROPASTORALE DE NTOUMBI, en sigle «SAN-CONGO»
Société à Responsabilité Limitée au capital
F. CFA: 100.000.000
Siège social: Village Ntombi, Département du Kouilou, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2017-B12-00183

CESSION DE PARTS SOCIALES-NOMINATION DU NOUVEAU GERANT
Suivant actes reçus par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 10 Août 2022, enregistrés à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 31 Août 2022, sous le folio 162/4 N°7228, les associés de la Société AGROPASTORALE DE NTOUMBI ont décidé ce qui suit:
Constatation de la cession des parts: L'assemblée générale approuve et confirme les cessions des parts sociales effectuées, en date du 07 et 08 Avril 2022, entre les associés.
Nomination du nouveau gérant: L'assemblée générale nomme, en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur ESSOUS-MOUASSA Guichard Orland, pour une durée de quatre (04) années: Monsieur BATILA NZEMBA Crasmer.
Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous le dépôt n°CG-PNR-01-2022-D-00939 du 12 Septembre 2022 et mention modificative a été portée à la même date au RCCM, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01081.

Pour insertion légale,
Maitre Léole Marcelle KOMBO.

Maitre Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
SOCIETE DE TRANSFORMATION DU BOIS
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle / Au capital F. CFA: 10.000.000
Siège social: Route nationale N°01, quartier Mengo, B.P.: 472, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG/PNR/19 B 173

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
Suivant actes reçus par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 06 Septembre 2022, enregistrés à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 07 Septembre 2022, sous le folio 172/2 N°0840, l'associé unique de la Société TRANSFORMATION DU BOIS a décidé ce qui suit:
Modification de l'objet social: L'associé unique, pour le développement de sa société, décide d'élargir son objet social aux activités suivantes:
- Courtage du bois, Transformation du bois, Exportation du bois transformé;
Importation des machines et engins pour transformation du bois; La prospection, la recherche, l'exploitation, la détention, la circulation et la transformation des substances suivantes:
*Substances métalliques ferreuses et non ferreuses (le fer, le manganèse, le Cobalt, le nickel, le chrome, l'aluminium, le vanadium, le titane, le zirconium, le molybdène, le tungstène, le cuivre, le zinc, l'étain, le mercure, les terres rares);
*Substances précieuses (l'or, l'argent, la platine, le palladium, le rhodium; l'iridium, le diamant, l'émeraude, le rubis, le saphir, l'amazonite, l'aventurine, le béryl, la diopase, le topaze, le chrysobéryl, la cordiérite, le quartz, la tourmaline et la turquoise);
Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous le dépôt n°CG-PNR-01-2022-D-00938 du 12 Septembre 2022 et mention modificative a été portée à la même date au RCCM, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01080.

Pour insertion légale,
Maitre Léole Marcelle KOMBO.

Commémoration des 52 ans d'existence

La cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville a servi de cadre à la messe commémorative des 52 ans d'existence de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage du Congo. C'était dimanche 4 septembre 2022, vingt-troisième dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique-C.

Cela fait donc 52 ans, depuis que Mgr Théophile Mbemba, alors archevêque de Brazzaville, avait signé la lettre officielle de reconnaissance de l'Œuvre Notre-Dame du Suffrage au Congo. Pour commémorer l'heureux événement, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a présidé l'Eucharistie dans la cathédrale en cette heureuse circonstance marquant plus d'un demi-siècle de vie de ce mouvement d'apostolat spécialisé dans la prière pour les défunts, en particulier, en faveur des âmes du purgatoire.

Ont concélébré cette messe, les abbés Chelvy Harland Ridy Massengo, aumônier diocésain adjoint de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage, Innocent Nkouka, vicaire de la paroisse Les 22 Saints Martyrs de l'Ouganda, membre associé de l'Œuvre Notre-Dame du Suffrage, Adolphe Ounounou, prêtre du diocèse de Kinkala, fidei donum dans l'archidiocèse de Brazzaville, membre co-fondateur de l'Œuvre Notre-Dame du Suffrage.

Dans la foule des participants à cette messe mémorable, figuraient aussi des délégués des différents diocèses du pays, aux côtés des membres et responsables paroissiaux de l'archiconfrérie Notre-Dame

du Suffrage des différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville.

Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a exhorté les membres du Suffrage à demeurer fiers de porter leur foulard jaune, symbole de leur appartenance à l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage. Il les a encouragés aussi à ne pas se lasser de prier en faveur des âmes du purga-



Les membres de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage participant à la messe

toire qui est la spécificité de leur charisme dévotionnel.

Vers la fin de la messe animée par la chorale diocésaine de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage de Brazzaville, M. Philippe Nsonga, président sortant du bureau national de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage du Congo, a prononcé



Mgr Bienvenu Manamika B.

le mot de remerciements et a présenté le bureau national entrant de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage du Congo. L'abbé Adolphe Ounounou a brossé quelques faits marquant l'histoire de l'Œuvre Notre-Dame du Suffrage au Congo. Son intervention a culminé sur la présentation d'un vétéran, l'un des

co-fondateurs de l'Œuvre Notre-Dame du Suffrage au Congo: M. Dominique Miazonzama.

Dans son ultime intervention, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a réconforté la foi des chrétiens de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage en les encourageant à continuer de prier pour les âmes du purgatoire pour qu'un jour ces âmes prennent le chemin qui conduit au ciel grâce à l'assiduité et au dynamisme de leurs prières respectives et pour que le Seigneur se souvienne aussi un jour d'eux pour l'œuvre accomplie en faveur des défunts.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Composition du bureau national élu de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage du Congo

Président: Joseph Miampasi (Pointe-Noire)

Vice-président: Jean Raoul Blaise Bahonda (Brazzaville)

Secrétaire général: Brice Ntaloulou (Pointe-Noire)

Secrétaire général adjoint: Pierre Goma (Nkayi)

Administratrice générale des biens: Carine Okobo (Owando)

Administratrice générale adjointe des biens: Marie Noëlle Igoumba (Dolisie)

Conseiller à la liturgie: Maxime Mampouya (Nkayi)

Conseiller à l'économie: David Ntounta (Brazzaville)

MONASTÈRE DE LA VISITATION DE LOANGO (ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE)

Sœurs Danielle-Thérèse Diambouila et Marie Gabriela Mboumba ont prononcé leurs premiers vœux

Elles ont dit oui en prononçant leur première profession religieuse dans la communauté monastique des Sœurs de la Visitation de Loango le samedi 10 août dernier, au cours de l'eucharistie présidée par Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque métropolitain de Pointe-Noire. Il était entouré des dizaines de prêtres et religieux, dont l'abbé Alain Loemba Makosso, vicaire général de Pointe-Noire. La présence des religieuses, parents, amis et connaissances des Sœurs à l'honneur a rehaussé l'éclat de la cérémonie.

Après plusieurs années de cheminement, ces sœurs ont dit oui au service du Christ dans la communauté du monastère de la Visitation de Loango. Elles ont prononcé les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance à la suite de Jésus, selon les constitutions ou les règles de la vie consacrée. Elles ont fait leurs premiers pas dans cette communauté.

Les sœurs du monastère aident, par leurs prières, les missionnaires qui sont répartis dans le monde, les séminaristes, pour leur vocation.

Mgr Miguel, dans son homélie, s'est appuyé sur l'évangile selon Saint-Luc (Lc 10, 38-42). «Ce n'est pas demain, ce n'est pas dans une heure, ce n'est pas dans une demi-heure: c'est maintenant. Je commencerai à m'occuper des choses spirituelles plus tard, quand je serai âgé. Croyez-en mon expérience, on n'est jamais assez âgé pour s'occuper vraiment des choses spirituelles.

Aujourd'hui, Jésus veut nous visiter, parce que Dieu trois fois Saint, celui que l'univers ne peut contenir, veut nous visiter, visiter chez nous, veut venir en nous. Ne remettons pas, même pour de bonnes raisons, l'accueil de sa grâce et de sa présence à demain. Ce serait dommage», a dit Mgr Miguel.

Un moment spécial de dialogue entre l'évêque et les Sœurs a suivi, avant que celles-ci ne déposent leur engagement auprès de leur supérieure, sœur Marie Paule. Après quoi, Mgr Miguel a remis aux deux religieuses la croix et les constitutions de l'ordre de la Visitation Sainte Marie.

Après ce rituel, les Sœurs ont été admises dans la communauté.

Sœur Marie Paule a, pour sa part, dit merci à Mgr Miguel pour avoir accepté de célébrer cette eucharistie et à l'ensemble des prêtres, religieux et religieuses venus pour les soutenir.



Mgr Miguel Angel Olaverri remettant des symboles aux religieuses à l'honneur



La supérieure générale recevant les vœux de chaque candidate

A noter que le vendredi 9 septembre 2022, la Sœur Bernadette François Pandzou, postulante, a fait sa prise d'habit pour l'entrée au noviciat.

Madocie Déogratias MONGO

XXVI^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-C.

«Le chrétien est appelé à aller à l'essentiel»

Textes: Am 6, 1a.4-7; Ps 145; 1Tm 6, 11-16; Lc 16, 19-31

Frères et sœurs, nous voici au rendez de notre méditation dominicale; la trame scripturaire de ce dimanche nous met devant le miroir de notre conscience. En effet, il s'agit pour nous de méditer sur la parabole du riche et du pauvre Lazare. Pendant que le riche vit dans l'opulence et l'égoïsme, la pauvre croupit dans la misère et le dénuement. Le riche inconnu, aime le luxe, s'habille fastueusement et chaque jour, ne lésine pas sur sa nourriture, il est dans le carpe diem; c'est là le rêve de plusieurs personnes être riche, vivre dans l'abondance et de nos jours, la société nous présente plusieurs systèmes d'accès à la richesse ou parfois l'homme peut plonger dans le marabotage pour se faire riche, une vie de crésus à tout prix quels que soit les moyens.

Mais la Bible nous rappelle ce qui suit: «Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme» Mt 16, 26. C'est autant dire que personne n'emportera avec lui toutes ses richesses; tout n'est qu'évanescence, superflu et surrogatoire. Au lieu de courir pour une sécurité matérielle parfois mal acquise, le chrétien est appelé à aller à l'essentiel, à ne pas s'attarder à ce qui est évanescence. Lazare par contre a faim, il est dans le dénuement extrême. Ce qui manque au riche c'est la commisération, la charité. Que nos richesses ne soient pas des montagnes d'orgueil, nous sommes appelés à penser aux pauvres, aux indigents qui jonchent nos sociétés et qui viennent frapper à nos portes. Sainte Jeanne Jugan disait: «nos seigneurs les pauvres».

C'est pour nous montrer que nous avons des Lazares, des pauvres et nous devons vivre de l'altruisme pour soulager ceux qui ont faim et soif.

Le Pape Paul VI rêvait d'un monde où le pauvre puisse s'asseoir à la même table que le riche. Cela est possible si nous bannissons la haine, l'injustice et le mépris des autres.

En effet, tout au long de son ministère, Jésus s'est tourné vers les plus défavorisés; malades, infirmes, indigents apportant guérison et réconfort.

En lisant cette parabole nous devons être submergés par des appels en faveur d'hommes multiples, les orphelins, les démunis... Le Pape François nous le rappelle: «Il n'y a qu'une seule vraie misère, c'est celle de ne pas vivre en enfants de Dieu et en frère du Christ». Le frère du Christ c'est celui qui se tourne vers les autres. Le Christ nous apprend à respecter les autres et à les aimer; souvenons-nous de ce que disait Charles de Foucauld: «l'œil me montre un pauvre, la foi me montre Jésus».

En ce dimanche, prions les uns pour les autres et demandons au Seigneur la grâce de construire un monde juste et fraternel, un monde où la pauvreté ne soit pas un vain mot; un monde qui bannit l'égoïsme et l'injustice.

Abbé Ander KETIKETI

(Paroisse Sainte Thérèse de Gambio, vicaire)

PUBLICATIONS DE BANS

Archidiocèse de Brazzaville

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses que le dimanche 25 septembre 2022, à 9h 30, Mgr Toussaint Ngoma Fomanet, évêque de Dolisie, ordonnera diacre à la paroisse Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage, le frère Jybet Eloim Junior Tathy Bembeth, religieux de l'Ordre de la Très Sainte Trinité et des Captifs. L'archevêque invite à soutenir le futur ordinand par la prière.

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse qu'à l'occasion de la Messe d'ouverture de l'Année pastorale 2022-2023, le dimanche 9 octobre 2022, il ordonnera diacres à la Place Mariale de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville, à 9h 30, les Abbés: 1- Grâce Charel Bitsoumanou, 2- Joh Ray Barachiel Botebalou Loubassou, 3- André Genflord Bouesso Diatouika, 4- Franck Daniel Diamesso, 5- Brèm Junior Kouebassala, 6- Emmanuel Marie Mbongolo, 7- Samuel Mouzita Matondo, 8- Roy Bertrand Mouye, 9- Godwill Desvauchel Mvouama. L'archevêque invite à soutenir les futurs ordinands par la prière.

Diocèse de Kinkala

Dans une circulaire adressée aux différentes équipes pastorales, aux religieux et religieuses, à tous les ouvriers apostoliques du diocèse, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, annonce que le dimanche 2 octobre 2022, à 8h 30, à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique, il ordonnera diacres, les séminaristes ci-après: 1-Aubin Banzouzi, 2-Balmin-Venceslas Telotsamou Bazonzela, 3- Bénédict Mahoukou-Nkaoulou, 4- Duprel Sertatia Nkounkou Bikinkita, 5- Emma Célestin Nsayi Massamba, 6- Hervé Régis Ndala Babingui, 7 - Jude Orsien Samba.

L'évêque exhorte à soutenir les futurs ordinands par la prière.

P.S. Pour toute question importante concernant les ordinands, veuillez vous adresser au vicaire général de Kinkala ou à la chancellerie. Contact: 05.372.86.15; 06.835.75.47 E-mail du diocèse: diocesekinkala.l@yahoo.fr

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO

Notaire à la Résidence de Pointe-Noire

03, Avenue Fayette TCHITEMBO

Immeuble Société CHRYSTAL Services, en diagonale de Caffé Torino 1^{er} étage,

B.P.:469 / Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40

Email: mbisi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

SurExpress Congo

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de F. CFA: 1.000.000

Siège social: Pointe-Noire, centre-ville, en l'Etude du Notaire, 03, Avenue Fayette TCHITEMBO, immeuble Société CHRYSTAL Services, en diagonale de CAFFE TORINO 1^{er} étage, B.P.: 469, République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO, Notaire à la Résidence de Pointe-Noire, Centre-ville, 03, Avenue Fayette TCHITEMBO, Immeuble Société CHRYSTAL Services, en date du 13 juillet 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée: "SurExpress Congo" dont les caractéristiques suivent:

Capital: 1.000.000 F. CFA;

Objet: La société a pour objet, en tout pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA, particulièrement en République du Congo:

- Transfert de fonds;
- Bureau de change;
- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée: 99 ans;

Gérant: Madame Marie Lucie LIKIBI;

Statuts enregistrés au Bureau de Pointe-Noire Centre, folio 145/40 du 04 août 2022, sous le n°6657;

Numéro de la formalité au registre d'arrivée: CG-PNR-01-2022-B-01478.

RCCM N°CG-PNR-01-2022-BI2-00173.

Pour insertion,

Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO

Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville

B.P.: 1431, Tél.: 05 736 64 64/05 539 37 46

République du Congo

INSERTION LEGALE

«POLYCLINIQUE MERES ET ENFANTS»

En sigle «PME-SA»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au Capital Social de Francs CFA: 114 664 900

Siège Social: Rue Tchibongolo, zone de l'école Catholique Saint Jean-Baptiste ex-Nzoko), Centre-ville, Arrondissement n° 1 Emery Patrice Lumumba, Boîte postale 1350

RCCM: CG-PNR-01-2001-B12-00944

Pointe-Noire, République du Congo

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Aux termes du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société dénommée «POLYCLINIQUE MERES ET ENFANT», en sigle «PME-SA», tenu à Pointe-Noire, les 16 & 18 août 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 08 septembre 2022, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 163/3 n° 0778; Monsieur Charles KAYA a été nommé en qualité de nouveau Directeur Général, en remplacement de Monsieur Etienne MACKOSSO.

Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 septembre 2022 sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01087, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 15 septembre 2022.

Pour mention et avis,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1, angle Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO

Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville

B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64

République du Congo

ANNONCE LEGALE

«SOCIETE AFRICAINE DE TRANSPORTS»

EN SIGLE «SAT-SARL»

Société à Responsabilité Limitée

Capital de Francs CFA: 10 000 000

Siège social: Avenue du Havre, Zone Industrielle, Boîte postale: 4293

POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM: CG-PNR-01-2003-B12-00036

AGREMENT DE CESSIONS DES PARTS SOCIALES - MODIFICATION ET ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la «SOCIETE AFRICAINE DE TRANSPORTS», en sigle «SAT-SARL», tenue en date à Pointe-Noire du 12 Juillet 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 17 août 2022, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 161/15, n° 0770;

Les associés de ladite société ont, entre autres:

- Agréé les cessions des parts sociales intervenues au sein de ladite société;
- Procédé à la modification des articles 7 & 9 des statuts et l'adoption des nouveaux statuts.

Mention modificative a été effectuée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) numéro CG-PNR-01-2002-B12-00156 par dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 12 septembre 2022, conformément à la législation en vigueur sous la formalité numéro CG-PNR-01-2022-M-01082.

Fait à Pointe-Noire, le 13 septembre 2022.

Pour mention et avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO

Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville

B.P.: 1431, Tél.: 05 736 64 64/05 539 37 46

République du Congo

INSERTION LEGALE

«ECKO-NGUENGUE PALACE» SARL

Au Capital de Francs CFA: Un Million (1 000 000)

Siège social: 3, Rue d'Okembé, Centre de Repos, Centre-ville

POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM: CG/PNR/14 B 95

Nouveau: CG-PNR-01-2014-B12-00095

AVIS DE CLOTURE DE LA LIQUIDATION

La liquidation de la société «ECKO NGUENGUE PALACE» SARL, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 17 juin 2022, a été clôturée le 23 août 2022, par l'Assemblée Générale Ordinaire de clôture des opérations de liquidation. Lors de cette Assemblée, les résolutions suivantes ont été prises:

- Approbation du rapport de la liquidatrice;
- Examen et approbation du compte définitif de la liquidation;
- Quitus à la liquidatrice et constatation de la clôture des opérations de liquidation;
- Pouvoirs pour les formalités.

La société «ECKO NGUENGUE PALACE» SARL a été radiée du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 septembre 2022, sous la formalité n° CG-PNR-01-2022-R-00464.

Fait à Pointe-Noire, le 15 septembre 2022.

Pour insertion,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

Les participants prônent la hausse du budget de la formation continue des enseignants

Après trois jours de travaux, les assises de la 24^e session du Conseil national de l'Enseignement général ont été clôturées le 17 septembre dernier au lycée de la Révolution à Brazzaville. Sous la houlette de Jean-Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, les participants ont suggéré l'amélioration des conditions d'accès et d'exercice du métier d'enseignant.

C'est dans un contexte marqué par la préparation de la rentrée scolaire, la poursuite des activités des Etats généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ainsi que la réforme des programmes scolaires dans les cours préparatoires (CP1 et CP2) et dans les deux premiers niveaux du secondaire (6^e et 5^e) que les acteurs du système éducatif ont mûri des réflexions sur le profil de l'enseignant à l'école au Congo.

Passant au crible l'ensemble des aspects liés au statut d'enseignant, les participants ont décelé des facteurs d'échec et de contre-performance dans l'exercice du métier d'enseignant. Il s'agit entre autres: de l'insuffisance des budgets pour la formation continue des personnels actifs, l'absence des ressources pédagogiques et surtout le lancinant problème d'intégration à la Fonction publique des diplômés

des écoles professionnelles d'enseignement.

Après échanges, un encadrement plus renforcé des conditions d'accès et d'exercice du métier d'enseignant a été préconisé par les conseillers. Il s'agit prioritairement d'élaborer un référentiel déclinant les compétences requises pour l'exercice de la profession d'enseignant et d'allouer suffisamment de moyens financiers à la formation continue des enseignants actifs, en vue d'améliorer leur qualité. De même, la formation des enseignants communautaires a été ardemment recommandée. Quoique diplômés du secondaire ou du supérieur, la majorité d'entre eux n'ont pas suivi de formation pédagogique. Cependant, la qualité des cours dispensés par les enseignants ne dépendra pas seulement de leur savoir-faire, mais également du bon usage des curricula de formation mis à leur disposition.

Raison pour laquelle, les conseillers ont proposé dans leurs recommandations que la démarche dans l'élaboration de nouvelles approches pédagogiques telles que définie par l'Institut national de recherche et d'action pédagogique (INRAP) soit respectée. Quant au problème de recrutement des enseignants à la Fonction publique, deux approches doivent être mises en œuvre. Premièrement, au niveau du ministère de l'Enseignement, le suivi des textes d'intégration doit être effectué en fonction des cycles, promotion ou grade, afin d'éviter toute intrusion. En second lieu, les ministères de



Les officiels à l'issue de l'ouverture des travaux

la Fonction publique et de l'enseignement doivent planifier un plan d'intégration des bénévoles ayant le profil requis pour absorber progressivement les demandeurs d'emploi dans ce sous-secteur. S'inscrivant dans la logique de l'arrimage des services publics aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, les participants suggèrent préalablement la réalisation d'une étude relative à l'organisation des enseignements des contenus numériques dans les écoles.

E.M.-O

DISTINCTION

La ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas élevée au grade de commandeur dans l'Ordre du mérite congolais

La ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a été élevée au grade de commandeur dans l'Ordre du mérite congolais par le Président de la République. Cette distinction vient couronner les efforts consentis par la ministre avec neuf de ses collaborateurs élevés également aux différents grades, pour la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026.



Le colonel Okoukoutina décorant la ministre

La cérémonie de port des insignes de décoration a été organisée mardi 13 septembre 2022, au ministère de l'Economie, sous l'égide du grand chancelier des Ordres nationaux, le colonel Norbert Okoukoutina. Emue, la récipiendaire a résumé son message en trois mots: Bonheur, fierté et satisfaction. «Le bonheur d'être entourée, à la fois, de ma proche famille qui me soutient en toutes circonstances par son affection et ses conseils judicieux, et de mes collaborateurs, acteurs premiers de la performance reconnue de notre département ministériel. La fierté d'avoir mené avec ces derniers, jusqu'à son terme ce dossier déterminant pour la relance d'une économie congolaise fragilisée par un contexte de crises récurrentes et variées. La satisfaction d'une reconnaissance officielle de l'œuvre commune accomplie, malgré un environnement de contrainte budgétaire et de temps limité peu propice au succès. Le PND 2022-2026 prévoit une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible»

Outre la ministre, Ferdinand Sosthène Likouka son directeur de cabinet a été également décoré au grade de commandeur.

Autres distinctions attribuées: Vadys Lema Lekaka, directeur des Etudes et de la planification; Franck Corneil Mampouya-M'bama, directeur général du Plan et du développement; Gaspard Symphonien Mbou Likibi, directeur général de l'Institut national de la statistique (INS) tous élevés au grade d'officiers.

Dev-Ray Nkounkou, directeur général du centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public; Tchicaya-Gondhet De Trebaud Jules Gérard, conseiller à la relance économique et à la prospective; Bernard Ngazo, conseiller à la régulation économique; Gabin Ibemba, conseiller à la statistique; Sylver Etou M'ban Imba, conseiller administratif et juridique ont été élevés au grade de chevalier dans l'Ordre du mérite congolais.

Pascal BIOZI KIMINOU

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Le programme Entreprendre et le Centre d'employabilité lancés à Brazzaville

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) a organisé du lundi 12 au mercredi 14 septembre 2022 à Brazzaville, l'atelier national de co-construction du plan d'action du programme Entreprendre en République du Congo.

Cette activité a été couplée à l'inauguration du Centre d'employabilité francophone (CEF) de Brazzaville. C'était, sous les auspices de Jean Omer Abolo, directeur de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. En présence de Babatoudé Serge Kevin Cakpo, directeur régional adjoint de l'AUF zone Afrique centrale et Grands lacs et Gontran Ondzotto, président de l'Université Marien Ngouabi. Le Congo fait partie des huit pays retenus pour la phase pilote de ce programme dédié au développement et à l'instrumentalisation de la culture entrepreneuriale dans les universités d'Afrique au sud du Sahara et dans les Caraïbes.

Grâce au déploiement des projets Structuration et accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant (SALEEM) et Développement de l'entrepreneuriat au Liban (DEEL), en Afrique du nord et au Moyen-Orient ayant permis l'adoption d'un statut national de l'étudiant-entrepreneur (SNEE), l'AUF a lancé les 18 et 19 janvier 2022, lors d'un séminaire en ligne, le programme Entreprendre.

Ce programme s'étend sur trois ans et entend déployer le statut national de l'étudiant-entrepreneur et mettre en place des pôles de pré-incubation entrepreneuriale étudiante dans les nouveaux centres d'employabilité francophones de l'AUF. Il a pour objectif de renforcer les

compétences des jeunes et des encadrants/tuteurs, en stimulant l'innovation et la recherche pour développer l'entrepreneuriat-étudiant et en consolidant la coopération entre les acteurs de l'innovation pour renforcer les écosystèmes entrepreneuriaux. Pour mener à bien ce programme, l'approche consiste à établir une cartographie de l'écosystème entrepreneurial des pays cibles; réaliser le diagnostic de l'offre d'accompagnement entrepreneurial existante; accompagner les ministères et les universités dans la construction des maquettes nationales visant à proposer une offre de formations sur le thème de l'entrepreneuriat qui soit intégrée et évolutive. Les centres d'employabilité



Ouverture du centre d'employabilité (AUF) par le directeur de cabinet de la ministre Edith Emmanuel Adouki

constituent un des projets phares de la stratégie 2021-2025 de l'AUF en faveur des étudiants et jeunes diplômés issus de ses 1000 établissements membres. Ces centres visent à soutenir l'employabilité et l'insertion professionnelle, ainsi qu'à promouvoir l'entrepreneuriat. Ils offrent des services

articulés autour de 4 pôles: «le conseil de tutorat emploi; les formations complémentaires; les certifications professionnelles et les pré-incubations entrepreneuriales», a laissé entendre Babatoudé Serge Kevin Cakpo.

Marcellin MOUZITA

DROITS

Etablir une synergie entre associations pour défendre les consommateurs

L'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD) a organisé une formation à l'attention des organisations membres du réseau des associations des consommateurs (RAC). Cette formation a débouché sur l'organisation de l'assemblée générale de restructuration du réseau. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du projet «Renforcement de la structuration du réseau des associations des consommateurs

pour améliorer la mobilisation et la protection des consommateurs au Congo», financé par l'ambassade de France au Congo, à hauteur de 24.835.525 FCFA. La formation et l'assemblée générale ont eu lieu du 15 au 17 septembre 2022, au Forum des jeunes entreprises du Congo, à Brazzaville. C'est René Ngouala, président du comité de suivi de l'O2CD, qui a présidé ces rencontres, en présence de Mme

Léa Tardieu, chargée de mission de la société civile à l'ambassade de France au Congo. Les participants, membres des associations des consommateurs, venus des douze départements du pays, ont échangé sur des thèmes liés au leadership, au management du réseau et à la stratégie de mobilisation des ressources. René Ngouala s'est dit déterminé à changer la situation du consom-

mateur. «Bien souvent malmenés et trompés par des pratiques déloyales, le manque de transparence dans la tarification de certains produits et services ainsi que la rétention des informations

de France au Congo depuis de nombreuses années.»

A propos de l'assemblée générale, les participants ont adopté les documents fondamentaux: les statuts et le règlement intérieur



Une vue des membres du RAC

sur les mécanismes de gestion des plaintes, les consommateurs se plaignent du manque d'assistance des associations des droits des consommateurs», a-t-il rappelé. Il a, par ailleurs, exhorté les pouvoirs publics à réunir les conditions pour garantir la protection des consommateurs.

Pour sa part, la représentante de l'ambassade de France au Congo a invité les participants à s'impliquer dans le réseau. «Le travail en réseau est un atout, qu'il faut mettre en valeur. La mise en place du réseau de la société civile congolaise est une des priorités de l'ambassade

du réseau, suivi de l'élection des membres des instances dirigeantes, notamment le conseil d'administration, le bureau exécutif et la commission de suivi-évaluation.

Mermans Babounga Ngondo est élu coordonnateur du réseau suivi de Jean Claude Mabilia, vice coordonnateur du RAC. «Ces rencontres nous ont été bénéfiques. Pour mobiliser les fonds auprès des pouvoirs publics et des bailleurs, il nous faut se constituer en réseau fort et crédible», a souligné le vice coordonnateur.

Philippe BANZ

Le Congo doté d'un plan d'action national de lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Le projet Régional de renforcement des systèmes des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale, quatrième phase (REDISSE IV), financé par la Banque mondiale, a organisé un atelier de validation du plan d'action national de lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM), clôturé le 3 septembre dernier à Kintélé, dans le département du Pool. Ce plan est un outil qui permettra de formaliser certaines actions pour pallier à la problématique de la résistance des antimicrobiens chez l'homme, chez l'animal et au niveau environnemental.

Le phénomène de la résistance aux antimicrobiens prend de plus en plus d'ampleur. Selon l'OMS, près de 700.000 personnes meurent chaque année d'infections résistantes aux antimicrobiens (RAM) et un nombre important d'animaux malades ne répondent pas aux traitements. La résistance aux antimicrobiens demeure une menace mondiale pour la santé publique, la sécurité alimentaire et la salubrité des aliments. Eu égard à ce triste constat, le Congo a élaboré un draft du plan d'action national de lutte contre la RAM. Ce plan devrait couvrir la période 2019-2022. Devenu caduc l'unité du projet REDISSE IV a entrepris le processus de son actualisation, d'où la tenue de l'atelier de validation du plan d'action 2022-2026.

Trois jours (du 1^{er} au 3 septembre) ont permis aux participants venus de différentes structures impliquées dans la lutte contre la RAM, dont la direction de l'épidémiologie et de la maladie, le laboratoire de santé publique, le Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, la direction de l'hygiène publique et de la promotion de la santé, de cerner les enjeux de ce plan. Il est un schéma national visant à lutter contre l'émergence et la propagation de la résistance aux antimicrobiens, qui menacent les objectifs mondiaux de développement durable (ODD) en matière de santé, de sécurité sanitaire des aliments, de protection de l'environnement et de développement socioéconomique. Ce document de planification des



La directrice générale clôturant les travaux de l'atelier

interventions énonce cinq objectifs stratégiques pour combattre la RAM et définit les activités à réaliser, en mettant l'accent sur les rôles et les responsabilités des structures impliquées dans cette lutte. «Ce plan nous amène à dire que le Congo est un pays qui se mobilise pour contrer les mauvaises pratiques en santé humaine, animale et végétale: le non-respect des doses prescrites et des délais d'attente; l'utilisation abusive, incontrôlée et parfois injustifiée des antimicrobiens qui ont conduit les

canismes de défense induisant la survenue des super bactéries chez l'homme, chez les animaux ainsi que dans l'environnement. Ces bactéries sont la cause de nombreuses échecs thérapeutiques dans les formations sanitaires et cliniques vétérinaires, malgré l'utilisation des molécules réputées efficaces et de dernière génération», a déclaré Nadège Zoula, directrice générale de l'Environnement, représentant le directeur de cabinet du ministre de la Santé.

Esperancia MBOSSA-OKANZE

Validation du plan d'action national de riposte aux urgences

Le ministère de la Santé et de la population, avec le soutien de l'OMS au Congo a organisé du 7 au 8 septembre 2022 un atelier sur l'opérationnalisation de l'appui de l'OMS dans la mise en œuvre du plan d'action national de sécurité sanitaire. L'objectif étant de mettre en place une équipe nationale d'experts capables de piloter la réponse urgente de santé publique.

C'est Jean Ignace Tendelet, directeur de cabinet du ministre de la Santé, qui a ouvert les travaux, en présence des Drs Lucien Alexis Manga et Blanche Anya, respectivement représentant de l'OMS au Congo et de l'OMS au Niger. Pour Lucien Manga, le pays a tiré pleinement les leçons de la pandémie de la COVID-19 et s'est engagé à valider le plan d'action multisectoriel de riposte aux urgences de santé publique. Le Congo, à l'instar de plusieurs pays de la sous-région, fait face de manière récurrente à plusieurs épisodes épidémiques, a rappelé Jean Ignace Tendelet, d'où il faut une politique pour faire face aux urgences. «Pour les Etats membres de l'Afrique, il nous faut corriger les faiblesses liées à la coordination,

à la mobilisation rapide des ressources humaines, à la détection des urgences, à la fonctionnalité du centre d'opérations d'urgence de santé publique (COUSP) et des équipes médicales d'intervention rapide.» De son côté, la représentante de l'OMS au Niger a exprimé son soutien au Congo dans la mise en œuvre du plan de sécurité sanitaire. «Nous mettrons à votre disposition une équipe de cinquante experts chaque fois qu'il y aura une urgence au Congo dans les 24 heures ou 48 heures qui suivent», a-t-elle promis. Ont pris part à cet atelier, des cadres issus de plusieurs institutions nationales, des agences du système des Nations unies, les représentants de la société civile et des confessions religieuses. La rencontre a permis au Congo de



Les organisateurs et les participants à l'ouverture de l'atelier

disposer d'une équipe d'experts capables de répondre aux urgences de santé publique, mais aussi de faire le plaidoyer à l'endroit des partenaires et des autorités pour atteindre les enjeux de performance. Le plan d'action national de sécurité sanitaire sera réalisé dans 52 districts sanitaires que compte le pays. Selon l'OMS, chaque année, plus de 100 situations d'urgence sanitaire se déclarent dans la région africaine, concentrant ainsi près

de 70% des situations d'urgence sanitaire survenues dans le monde. Clôturant les travaux, le Dr Antoine Loussambou, conseiller en santé du ministre de la Santé a reconnu que cet atelier ouvre la voie de la mise en œuvre de la résolution retenue à la 75^e Assemblée mondiale de la santé tenue en mai 2022 et à la 72^e session du Comité régional de l'OMS qui a eu lieu du 22 au 26 août 2022 au Togo.

Philippe BANZ

Un trafiquant de tortue marine condamné à un an de prison ferme

Le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire a condamné jeudi 15 septembre M. Jarier Boumounou à un an de prison ferme, assorti d'une amende de 100.000 F.CFA, pour délits de détention, circulation illégales et tentative de commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée, la tortue marine.

Lors de l'audience du 8 septembre dernier, il a partiellement reconnu les faits qui lui sont reprochés. M. Jarier Boumounou avait été interpellé le 29 août dernier à Pointe-Noire, avec la dépouille d'une tortue marine, espèce animale intégralement protégée, et 123 œufs de cette espèce par des agents de la Gendarmerie de Pointe Noire. Il avait capturé la tortue marine

sur la plage, avant de la tuer et de la transporter en taxi à son domicile, dans l'intention de vendre sa viande. Les agents de la Direction départementale de l'Economie forestière de Pointe-Noire, tout comme ceux du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) saluant le travail des gendarmes, ont apporté leur assistance technique et appui juridique. Les tortues marines sont pré-



M. Jarier Boumounou

sentes dans tous les océans du monde, à l'exception de l'océan Arctique. «Les eaux et les plages du Congo accueillent, chaque année, cinq espèces de tortues marines. Toutes sont classées sur la liste Rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et font l'objet de mesures de protection nationales. Les tortues marines sont des espèces vulnérables, en partie à cause de leur biologie puisqu'on estime que sur 1000 œufs pondus, seule une tortue deviendra adulte après 5 à 10 ans. Dès lors, le braconnage, les prises accidentelles par engins de pêche, la pollution

Mwasi pour l'accélération du développement du continent africain

Créée officiellement en septembre 2021 à Rome (Italie), Mwasi, plateforme des organisations de la société civile de défense des droits de la femme, a entrepris du 1^{er} au 10 septembre 2022, en Italie, un plaidoyer en faveur des pôles d'excellence d'Afrique (produits économiques, culturels et touristiques) mais aussi en faveur de l'intégration, l'inclusion, la non-violence à l'égard de la femme pour un monde futur meilleur.



La présidente de Mwasi signant l'accord de partenariat

Des messages portés par trois grands événements qui se sont déroulés en Italie: le congrès mondial des femmes leaders (WWTS) à Brindisi marqué par la signature d'accords de partenariat entre les organisations de la société civile présentes; des rencontres au Vatican entre le Dr Babin Liliane, présidente de Mwasi avec des ecclésiastiques de l'Eglise catholique. Dr Liliane Babin répondait à l'invitation de la fondation NKEMKIA du professeur Martin Nkafou à la cérémonie de présentation de vingt nouveaux cardinaux nommés récemment par le Pape François. La présidente de MWASI se dit très honorée pour avoir été entendue et comprise par les évêques et les cardinaux.

A travers le festival d'Afrique à Rome (Italie) troisième activité majeure du plaidoyer, l'objectif principal était d'amener les populations italiennes à avoir un autre regard sur l'Afrique. Donner une autre vue d'Afrique. Sortir les Italiens des images souvent d'Epinal, des télévisions occidentales avides de méchancetés et fermant les caméras devant des performances africaines.

Dans la foulée, ce festival a pu dérouler un concours Miss Afrique remporté par une capverdienne. L'exposition qui marquait aussi ce festival a montré les potentialités économiques et culturelles de l'Afrique.

Le principal message aura été très philosophique, une invite: chers Européens, prenez aussi d'autres directions touristiques, d'autres directions de lecture: L'Afrique présente un panorama de vues attractives, ce continent peut donner l'illusion d'un amas de catastrophes, mais comme tout continent, il y a des hauts et des bas, mais en Afrique, le bas semble cacher la magnificence à cause des préjugés. Ainsi, au mot Afrique s'éveillent des images catastrophiques (guerres, famines, pauvreté etc.).

L'Italie choisie comme le point de départ de toutes les manifestations de plaidoyer programmées et tenues par Mwasi au cours de ces deux premières semaines du mois de septembre 2022, abrite aussi le siège de la plateforme qui regroupe des ONG de plusieurs pays africains, européens et sud américains. Après cette phase inaugurale, Mwasi se prépare à d'autres activités programmées dans le cadre de l'accélération de la reprise en main du développement du continent africain martyrisé et de la lutte contre les discriminations de la femme et la faible visibilité des pôles d'excellence.

Mwasi demeure ouverte aux organisations de la société civile ayant pour centre 'intérêt, le bien-être de la femme. A noter qu'à Brazzaville, l'ONG Urgences d'Afrique fait partie de Mwasi et exécute le programme de la plateforme.

Les organisateurs de ce plaidoyer, et la présidente de Mwasi, Dr Babin Liliane, médecin urgentiste d'origine congolaise, réanimatrice dans un hôpital italien, se disent satisfaits et espèrent qu'il y aura davantage de sensibilisation et de mobilisation notamment pour les échéances prochaines parmi lesquelles la foire de Libreville et l'exposition universelle à Rome, deux rencontres prévues l'année prochaine.

Gastrone BANIMBA

représentent des menaces considérables qui mettent en cause leur survie», explique Nathalie Mianseko, directrice de l'association Renatura Congo, œuvrant pour la préservation de ces espèces. La République du Congo s'est engagé à protéger ces ambassadeurs de nos océans par le

biais d'une loi, la loi 37/2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées au Congo. Le pays reste vigilant et traque tout contrevenant à cette loi. Le Tribunal de Grande instance de Pointe-Noire, par ce verdict, lance un message fort à tout trafiquant.

V.M.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

ANNONCE LEGALE D'AVIS CONJOINT DU PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE SANLAM ASSURANCE CONGO PAR LA SOCIETE NSIA ASSURANCES

LE CABINET DE MAITRE BINGOUBI BENOIT

Avocat à la Cour

538 rue Sounda, Plateau des 15 ans Brazzaville, croisement des avenues des 16^{ème} et Loutassi, Brazzaville
Tél. 05 528 41 35 / bingoubibenoit65@gmail.com

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra :
Que suivant acte sous seing privé établi à Brazzaville le 06 septembre 2022, les sociétés :

- **NSIA ASSURANCES**, société Anonyme avec conseil d'administration, au capital de 5 500 450 000 FCFA, dont le siège social est sis à Brazzaville-République du Congo, avenue Foch, angle rue du sergent Malamine, Brazzaville, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville sous le n°04-M-676,

Et

- **SANLAM ASSURANCE CONGO**, société Anonyme avec conseil d'administration, au capital de 4 510 000 000 FCFA, dont le siège social est sis au Rond-Point City Center, avenue du Camp, Immeuble CNSS, Brazzaville, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville sous le n°079/MEFB99.

Ont établi un projet de traité d'apport fusion par voie d'absorption de la société **SANLAM ASSURANCE CONGO** par la société **NSIA ASSURANCES** aux termes duquel, la première ferait apport à la seconde de la totalité de son actif évalué à seize milliards huit cent cinq millions quatre cent cinquante

mille neuf cent trente-six (16.805.450.936) FCFA, à charge pour la société **NSIA ASSURANCES** de prendre en charge la totalité du passif de la société **SANLAM ASSURANCE CONGO**, lequel est évalué à quatorze milliards cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent un mille cinq cent quatre-vingt-six (14.197.601.586) FCFA, soit un apport net de deux milliards six cent sept millions huit cent quarante-neuf mille trois cent cinquante (2.607.849.350) FCFA ;

Le rapport d'échange des droits sociaux s'établit à zéro virgule cinquante-huit (0,58) actions **NSIA ASSURANCES** pour une (01) action **SANLAM ASSURANCE CONGO**, ce qui conduirait en principe à :

- L'émission de deux cent soixante mille sept cent quatre-vingt-cinq (260 785) actions nouvelles d'un montant de dix mille (10.000) FCFA de valeur nominale chacune de **NSIA ASSURANCES**, société absorbante, à remettre aux actionnaires de la société **SANLAM ASSURANCE CONGO**, société absorbée ;

- Une augmentation du capital de **NSIA ASSURANCES** d'un montant de deux milliards six cent sept millions huit cent cinquante mille (2.607.850.000) FCFA par création de deux cent soixante mille sept cent quatre-vingt-cinq (260.785) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000) FCFA chacune.

Le capital de la société **NSIA ASSURANCES** serait ainsi porté de cinq milliards cinq cent millions quatre cent cinquante mille (5.500.450.000) FCFA à huit milli-

ards cent huit millions trois cent mille (8.108.300.000) FCFA

Il a été stipulé dans le projet de fusion que le patrimoine de la société absorbée doit être dévolu dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion et que toutes les opérations réalisées par la société **SANLAM ASSURANCE CONGO** à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société absorbante, qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens apportés ;
Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition au projet de fusion dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publicité, conformément aux dispositions de l'article 679 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
Le traité de fusion a fait l'objet de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 09 septembre 2022, pour chacune des sociétés participantes respectivement sous les numéros CG-BZV-01-2022-D-00398 et CG-BZV-01-2022-D-00399.

Pour Avis
Maitre Benoit BINGOUBI

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°406/2022/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	28931 du 15-07-22	Sect P10, bloc 54 ; Plle 11bis (ex.09) ; Sup : 185,80m2	65BIS, RUE TSABA	5-BZV	ASSELE MOMBOULI Arnauld
2	28850 du 27-06-22	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	OTSOKA Valga Lionnel
3	28849 du 27-06-22	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	OTSOKA Valga Lionnel
4	29008 du 01-08-22	Sect P9, bloc 131 ; Plle 05 ; Sup : 204,68m2	8, RUE SAINT ANNE	4-BZV	BAH Abdramane
5	29035 du 09-08-22	Sect -, bloc 5 ; Plles 03, 04, 07 et 08 ; Sup : 1.634,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	OLANDZOBO Solange épouse KOUMOU et KOUMOU Pamphile P.
6	28733 du 03-06-22	Sect CI, bloc 44 ; Plle 05 ; Sup : 381,95m2	QUARTIER MASSENGO	5-BZV	MOUNESSELE Yvonne
7	13120 du 31-08-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	OKANDZE DINGA Christian
8	29049 du 12-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 100.000,00m2 soit 10ha	VILLAGE IMBIMI	POOL	PAKOU GAKOSSO Arnold Fredy
9	29051 du 12-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 50.000,00m2 soit 5ha	VILLAGE IMBIMI	POOL	PAKOU GAKOSSO Andhourad Odilon
10	29050 du 12-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 100.000,00m2 soit 10ha	VILLAGE IMBIMI	POOL	PAKOU GAKOSSO Arnold Fredy
11	5471 du 17-07-18	Sect AT, bloc 6 ; Plle 39 ; Sup : 400,00m2	RUE IBOURITSO	4-BZV	BASSABOUKILA DJANTETE Rolhe Dastiane et Enfants
12	27436 du 30-07-21	Sect P4, bloc 122 ; Plle 6 ; Sup : 336,16m2	50BIS, RUE BAKOTAS	3-BZV	NGOLO YHOMBY Evrard Steeve
13	28283 du 02-03-22	Sect G, bloc 21 ; Plle 117bis ; Sup : 394,11m2	RUE LENINE (QUARTIER 3 IKOUMOU) OWANDO	CUVETTE	OKEMBA Jean de Dieu
14	28929 du 14-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 463,43m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	TARANKO née EYONGO Joséphine
15	29017 du 02-08-22	Sect AP2, bloc 184 ; Plle 10 ; Sup : 329,28m2	28BIS, RUE BOUNDJI	7-BZV	Enfants MBOUKOU NGOYI et NGOMA
16	28829 du 22-06-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 389,74m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	OBENDZELE Lois Marlyn Gabrielle
17	29016 du 02-08-22	Sect AP2, bloc 184 ; Plle 8 ; Sup : 295,53m2	28, RUE BOUNDJI	7-BZV	MOUNGUENGUE Bernard
18	8638 du 30-09-13	Sect P13-2, bloc 153 ; Plle 4 ; Sup : 184,00m2	118, RUE DELAMART	5-BZV	MBON Feakie
19	28878 du 07-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	MANZIMBA François
20	22049 du 27-08-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 5.128,71m2	QUARTIER GASTON MPOUILILOU (EX. DJIRI MFINDA)	POOL	MOUBANGAT MOUKONZI Alphonse Dinard
21	29039 du 11-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	GUGGENBUHL née GUEFIRI Irène Judith
22	22238 du 06-10-20	Sect BD3, bloc 50 ; Plle 6bis ; Sup : 376,65m2	QUARTIER LE BLAIDE	9-BZV	NGONA François
23	28946 du 18-07-22	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 347,82m2	QUARTIER UNIVERSITE DSN	POOL	NGAMI Julien Daudet
24	28947 du 18-07-22	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 313,35m2	QUARTIER UNIVERSITE DSN	POOL	NGAMI Julien Daudet
25	27697 du 04-10-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 772,44m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	EKERI-AMBILA Modeste Frederic
26	28885 du 08-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.104,26m2	QUARTIER NGAMBIO	POOL	NGOMBA-LIBOLI
27	15874 du 28-12-16	Sect CE, bloc 34 ; Plle 4 ; Sup : 407,47m2	RUE NDE	6-BZV	OBA Sylvie Edwige
28	28784 du 16-06-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 346,14m2	QUARTIER NDIBOU (PK45)	POOL	MBEMBA Isidore
29	28987 du 26-07-22	Sect AJ, bloc 91 ; Plle 23 ; Sup : 1.814,23m2	14BIS, RUE MABOULOU	7-BZV	Succession KINENGUE Marcel
30	28845 du 27-06-22	Sect P16, bloc 86 ; Plle 18 ; Sup : 210,17m2	105, RUE MBE	6-BZV	OBONGO née OBA Brigitte Irène
31	28882 du 07-07-22	Sect P3, bloc 13 ; Plle 12 (ex.6) ; Sup : 343,85m2	73, RUE KOUYOUS	3-BZV	ELANGA Martial
32	27745 du 15-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	IBARA Anicet Symplie
33	29000 du 28-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 196,43m2	RUE LIKOMBO (Q. MAKABANDILOU)	9-BZV	EBENGUI WANDÓ Vital
34	6064 du 19-04-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.200,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	OKANDZE NDINGA Christian
35	9623 du 06-03-14	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	QUARTIER KINTELE	POOL	GOTENE MOSSEBI Julienne
36	28538 du 13-04-22	Sect O, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.000,00m2	QUARTIER NGOUENE (OYO)	CUVETTE	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S)
37	28813 du 16-06-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	SADELMI (QUARTIER TCHÉLAPÉ)	7-BZV	AMONA Annick Valia
38	27026 du 09-04-21	Sect néant, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER NDIBOU (IGNIE) 45KM	POOL	GUESSOLO LEBHONDE Gildas
39	28884 du 07-07-22	Sect BD4 (ex.BD), bloc 179 (ex.13) ; Plle 11 (ex.174) ; Sup : 386,37m2	RUE MARCEL IBALICO BIS (QUARTIER KOMBO MATARI)	9-BZV	EBONGA Pélagie
40	27048 du 16-04-21	Sect P13, bloc 229 ; Plle 3 ; Sup : 366,20m2	48, RUE MISSAKOU (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	BATITILA MOUANGA, ATTINSOSSI née BAZOLO M. et NZAOU M. G.
41	21859 du 20-07-20	Sect P10, bloc 137 ; Plle 08 ; Sup : 430,51m2	17, RUE NKOUMA	5-BZV	ISSAKA née MATA Audrey
42	29032 du 08-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 903,96m2	NGAMBIO	POOL	OSSEY MOBI Kahmy
43	28814 du 17-06-22	Sect P7, bloc 129 ; Plle 06 ; Sup : 293,16m2	1169, RUE VOVOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	ADOU DANGA Johan Junior
44	28818 du 21-06-22	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	MASSENGO MPASSI Daresh
45	27871 du 17-11-21	Sect CG, bloc 16 ; Plle 27 et 28 ; Sup : 675,85m2	11, RUE DE L'AMITIE (Q. IMPOH MANIANGA)	9-BZV	NKOURAMPOKO Gabriel

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA

Fait à Brazzaville,
le 13 septembre 2022

La 6^e édition aura lieu en décembre prochain à Brazzaville

La 6^e édition du Festival "Feux de Brazza" se déroulera du 7 au 10 décembre 2022 à l'esplanade du CNRTV à Nkombo, un quartier du 9^e arrondissement de la capitale, sur le thème: "Apport des instruments traditionnels à la Rumba congolaise". Elle aura comme contenu: la formation des directeurs de festivals de musique traditionnelle d'Afrique centrale, les spectacles populaires de jour et de nuit qui se dérouleront sur deux plateaux. Un spectacle payant en salle de célébration de la Rumba congolaise sur la base d'instruments traditionnels de musique à savoir la Sanza et le Balafon.

C'est l'une des grandes décisions des Journées de réflexion sur la relance des activités de ce Festival populaire international des musiques traditionnelles, tenues du 16 au 18 septembre, dans la salle de conférences de la Résidence Elonda à Kintélé. Placées sous le patronage du Pr Mbuyamba Lupwishi, parrain du festival, les cérémonies d'ouverture et de clôture se sont déroulées en présentiel et en visioconférence, sous la présidence d'Hugues Gervais Ondaye, son directeur général.

Le point relatif au diagnostic des dysfonctionnements observés pendant la période d'hibernation du Festival a permis de constater des difficultés d'ordre managérial et structurel. Des suggestions ont été formulées par les participants: revisiter l'organigramme du festival en créant le poste de Directeur général adjoint; doter le festival d'un nouveau siège; recruter et former d'autres bénévoles; doter le festival d'une ligne artistique; former les journalistes sur la couverture médiatique de la musique traditionnelle; engager une réflexion sur l'orga-

nisation des éditions du festival à l'intérieur comme à l'extérieur de la République du Congo; impliquer les Chefs coutumiers dans l'organisation des éditions du festival; mettre en place un code artistique; créer un corps des ambassadeurs du Festival "Feux de Brazza"; affilier le festival au Conseil international des Organisations des Festivals de folklore et d'arts traditionnels (CIOFF), entre autres.

Echangeant sur les orientations relatives à la tenue de la 6^e édition, les participants sont parvenus à deux conclusions dont celle portant sur la haute appréciation de l'hospitalité et de toutes les marques d'attention dont ils ont été l'objet durant leur séjour à la Résidence Elonda. Ils ont également exprimé leurs vives félicitations et leur profonde reconnaissance aux experts, aux partenaires du festival et au patron de la Résidence Elonda pour les contributions diverses à la réussite de leurs assises.

Dans leurs prises de parole, les différents partenaires: Silia Fischer, secrétaire générale du Conseil international de la musique (CIM); le Pr Damien Pwono,



Hugues Gervais Ondaye



Le groupe tradi-moderne Bana Batékés en pleine prestation

directeur général de l'Institut national des arts de Kinshasa; le Pr Charles Binam Bikoï, secrétaire exécutif du CERDOTOLA; Dodé Houehounha, représentant du Directeur général de l'UNESCO en Afrique centrale (rendue par Juliette Emmanuel); l'honorable Fassou Mushingo, coordonnateur du Festival national de Gungu (RDC) et Kanel Engandza, re-

présentant de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ont salué la relance des activités du festival, et promis de le faire rayonner davantage, afin d'assurer sa pérennité.

Au terme de ces Journées, Hugues Gervais Ondaye, a affirmé, «qu'aujourd'hui, nous pouvons dire que nous disposons désormais d'un nouveau "Feux de Brazza", prêt à affronter l'avenir avec assurance et capable d'offrir aux Congolais et à tous les africains une 6^e édition qui réponde à leurs attentes».

Pour donner un avant-goût de ce

que sera la 6^e édition du Festival "Feux de Brazza", resté en hibernation pendant huit ans, le groupe "Bana Batékés" du président Alexis Mpini Moba a agrémenté la cérémonie de clôture de ces Journées de réflexion, tandis que le griot Itoua Commando, s'est mis en exergue à l'ouverture.

Alain-Patrick MASSAMBA

La sensibilisation de l'opinion des deux Congo fait défaut, note Clément Ossinondé

Ancien président de l'Union des musiciens congolais (UMC), et de l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC), Clément Ossinondé est un homme rompu à la culture. Il a animé plusieurs émissions culturelles à Radio Congo et à Radio Liberté. Auteur de plusieurs livres de musique des deux Congo, il nous a accordé une interview dans laquelle il déplore le manque de réelle réactivité de l'opinion nationale des deux Congo, après l'inscription de la rumba au patrimoine culturel mondial.

"Doyen, depuis 2021, l'UNESCO a reconnu la Rumba comme patrimoine culturel mondial. Pouvez-vous nous faire un bref aperçu historique de ce genre musical et qui est aussi une danse?"

"La Rumba congolaise tire ses origines des traditions musicales congolaises et des rapports exogènes. Elle émerge dès les années 1930 à Brazzaville et à Léopoldville, cités coloniales voisines où s'entremêlent des traditions musicales de diverses communautés. En 1984, Sylvain Bemba assimile la musique congolaise à un oiseau migrateur qui partage son temps entre les Amériques et l'Afrique. Selon de nombreuses recherches dont celles d'Ortiz Fernandez (1950 et 1952-1955) et de Jahn Janheiz (1961), le terme Rumba serait cubain. Il dériverait des termes Yuka et de nkumba, la danse du nombril, en dialecte kongo. Dans sa pratique, l'homme et la femme se couplaient, comme ils pouvaient aussi danser à distance dans des mouvements sensuels courts ou lents des hanches et du bassin. La femme est mise en valeur et devient le centre d'attraction.

Après avoir conquis le monde, à partir de 1932, la rumba cubaine est revenue en Afrique, portée par la musique cubaine caribéenne avec les voix des chanteurs métropolitains. Des entreprises d'édition phonographique s'installent à Léopoldville entre 1946 et 1956. Parmi elles, on citera: Olympia, Ngoma, Opika, Loninguisa, CEFA et Essengo. Plusieurs formations musicales prennent successivement leur envol et assurent l'affirmation de la Rumba congolaise comme identité artistique des deux Congo, envahissant ainsi toute l'Afrique. Les indépendances de nombreux pays africains sont célébrées au rythme et au son de la Rumba congolaise portée par les orchestres African Jazz, Bonne Espérance, OK Jazz, Victoria Brazza et les Bantous de la capitale. Actuellement, la Rumba congolaise demeure un art populaire majeur dont l'originalité ne se conteste nullement au milieu d'autres courants musicaux. Il faut rappeler que la Rumba est née à Cuba des parents Kongo. Elle va d'ailleurs connaître trois variantes dues à la proximité qui a existé entre les autres ethnies africaines comme les Yoruba du Nigeria, les Araras du Bénin qui constituaient, avec les Kongo, les grandes entités ethniques de l'Afrique qui ont débarqué à Cuba.

*"Ya-t-il eu des difficultés pour inscrire la rumba congolaise au patrimoine mondial?"

**Pour atteindre cette reconnaissance internationale, la Rumba a connu des moments difficiles. Elle était soupçonnée par les autorités espagnoles comme étant un mouvement subversif des «Kongo», au point d'être interdite au cours des années 30 et 40. L'interdiction levée, on ne lui avait jamais ouvert les portes du théâtre. A partir de 1913, la rumba va connaître un franc succès aux Etats-Unis et en Europe, d'où son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

*"Auriez-vous un conseil à donner aux musiciens qui semblent négliger la rumba?"

**Depuis l'inscription de la rumba au patrimoine mondial, les deux Congo n'ont rien fait pour sensibiliser l'opinion nationale. Après cette reconnaissance, il fallait remercier les équipes scientifiques qui ont travaillé pour gagner ce challenge, organiser des journées de réflexion pour codifier le rythme et la vulgariser en regroupant les musiciens des deux rives. Comme rien n'est fait, les musiciens continuent à jouer différemment la danse rumba. Cela complique le travail des musicologues étrangers. C'est ça l'Afrique!



Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du Règlement n°04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la repression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du deuxième trimestre 2022, et les seuils d'usure applicables pour le second semestre 2022 se présentent comme suit:

Particuliers	TEG moyens nationaux	Seuils d'usure applicable au 2ème semestre 2022
Crédits à la consommation, autre que découvert	19,42%	25,89%
Découverts	17,86%	23,82%
Crédits à moyens terme	15,67%	20,89%
Crédits à long terme	15,98%	21,31%
Crédits immobilier	13,23%	17,64%
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
Petites et Moyennes Entreprises		
Crédits à la consommation, autre que découvert	14,49%	19,32%
Découverts	10,01%	13,35%
Crédits à moyens terme	9,71%	12,95%
Crédits à long terme	12,58%	16,78%
Cautions	1,17%	1,56%
Effets commerciaux	18,66%	24,88%
Grandes Entreprises		
Crédits à la consommation, autre que découvert	10,89%	14,52%
Découverts	9,09%	12,11%
Crédits à moyens terme	9,12%	18,84%
Crédits à long terme	6,07%	8,10%
Cautions	1,18%	1,57%
Effets commerciaux	18,66%	24,88%
Autres personnes morales		
Crédits à la consommation, autre que découvert	-	-
Découverts	14,68%	19,58%
Crédits à moyens terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Cautions	2,35%	3,13%
Effets commerciaux	-	-
Administrations publiques et collectivités locales		
Crédits à la consommation, autre que découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyens terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Cautions	0,51%	0,68%
Effets commerciaux	-	-

NB: les cellules vides indiquent les catégories des prêts pour lesquels les établissements de crédit n'ont pas enregistré d'opérations au cours du deuxième trimestre 2022.

Ces taux seront valables à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public
Président du Comité National Economique et Financier

Rigobert Roger ANDELY

FOOTBALL/ LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

AS Otohô: les raisons d'une élimination programmée

Le champion congolais est assommé par son élimination prématurée de la Ligue des champions après un triste match nul sans but (0-0), dimanche 18 septembre au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, contre Cape Town City FC d'Afrique du Sud. Au match aller déjà, les visiteurs sud-africains s'étaient montrés les plus agressifs : 2-0. Une élimination presque inévitable lorsque l'on observe de près le scénario des deux rencontres.

L'aventure de l'AS Otohô a donc pris fin dès le premier tour des préliminaires. Alors que les joueurs de Cape Town City FC jubilaient en fin de match, pour fêter leur belle qualification pour le second tour à Brazzaville, il régnait une ambiance funèbre dans les vestiaires du champion congolais, où les joueurs et leurs dirigeants avaient bien du mal à contenir leur grosse déception. Quatre-vingt-dix minutes durant, Cape Town City FC a donné l'impression d'être bien préparé au triple plan technique, tactique et mental. Ses joueurs ont imposé leur rythme et l'ont soutenu, preuve d'une bonne condition physique. Ils étaient supérieurs dans tous les domaines, notamment en monopolisant le ballon qu'ils ont ensuite fait courir à souhait quand cela valait la peine de le faire.

Par contre, l'AS Otohô n'a presque pas existé. On a vu une équipe congolaise donner l'impression d'une formation à bout de souffle et d'arguments. Elle était sans solution offensive. Une équipe qui n'a dû son salut qu'à



L'AS Otohô a pris la porte

deux ou trois parades de son gardien de but, Pavhel Ndzila, évitant ainsi de boire le calice jusqu'à la lie. Même le penalty obtenu en fin du match retour, pour sauver l'honneur, a été raté. Tout le monde a compris que, malgré l'optimisme de son coach Julien Mette, l'équipe n'avait toujours pas trouvé son style et les joueurs montraient leurs limites. Elle a logiquement pris la porte.

En fait, il y avait déjà les prémices d'un scénario catastrophe, avec le départ à l'étranger de pas moins de six pions majeurs de l'effectif de la saison 2021-2022. Une équipe qui a pour ambition de jouer les premiers rôles au plan national et continental se doit d'abord de former un tout cohérent. C'est une famille au sein de laquelle prédominent le dialogue, la solidarité et le sérieux dans le travail. Or, depuis un certain temps, certains joueurs ne dissimulaient plus leur amertu-

me. L'ambiance était, semble-t-il, tout simplement détestable. Par ailleurs, outre que le temps de préparation a été court, le staff technique a été carrément chamboulé. Mais dans le milieu de l'équipe, on ne cache pas que le nouvel entraîneur a vendu du vent aux dirigeants. Sa compétence n'est pas en cause, mais son extrême certitude affichée avant et après le match aller l'est.

C'est dire que l'échec était bel et bien programmé car la compétition africaine a ses atouts et ses exigences, tant sur la qualité de l'effectif que sur le plan du capital mental et de la conviction. Les dirigeants d'Otohô ont tout intérêt à redonner un nouveau souffle à leur formation. Elle n'a plus que des compétitions locales devant elle pour sauver la face. Mais cela ne sera, au mieux, qu'une maigre consolation.

Jean ZENGABO

VIE DES ASSOCIATIONS

Dans la cour de la famille olympique congolaise

La famille olympique congolaise s'est réunie le samedi 17 septembre 2022 au siège du CNOSC (Comité national olympique et sportif congolais). Il s'agissait d'une assemblée générale mixte qui a permis, entre autres, d'élire trois nouveaux membres ayant intégré en complément le comité exécutif.

Cette Assemblée générale mixte comprenait trois sessions: d'abord la session inaugurale pour l'adoption des documents de travail, ensuite la session extraordinaire pour l'amendement de quelques articles des statuts d'avril 2017, enfin la session électorale en vue du complément du Comité exécutif, après avis de la Commission juridique du CIO (Comité international olympique).

A l'issue du vote, Jean Baptiste Ossé, Jeannette Claude Bouesse et Jean Claude Itoua ont été élus, respectivement, secrétaire général adjoint, trésorière générale et trésorier général adjoint.

Au cours de la session inaugurale, l'assemblée générale a ratifié l'affiliation au Comité olympique et sportif congolais de quatre nouvelles fédérations: la Fédération congolaise des sports à roulettes, la Fédération congolaise de sambo, la Fédération congolaise de boxe pieds poing, la Fédération congolaise de keno.

La décision de nomination des présidents des commissions permanentes et des commissions indépendantes a été également ratifiée. Concernant les commissions permanentes, il s'agit



La famille olympique congolaise

de Victor Tamba (Commission sport pour tous), Jean Ganga (Commission sport pour tous), Auguste Nkounkou (Commission culture et éducation), Jacques Nguonimba Goulou (Commission médicale), Jean-Marie Okouna (Commission marketing et communication), Fernand Romain Ondono (Commission juridique), Fidèle Padi (Commission finances), Ghislaine Kinouani (Commission sport et environnement).

Les deux commissions indépendantes sont présidées respectivement par Auguste Etsala (Commission électorale indépendante) et Bienvenu Bakalé (Commission éthique).

Le Comité national olympique et sportif congolais tire son existence des fédérations sportives nationales. Et celui du Congo en compterait au moins une vingtaine qui fonctionnent plus ou moins normalement.

G.-S.M.

La liste de Paul Put avec trois nouveaux

Le sélectionneur national Paul Put a établi et publié le 14 septembre dernier la liste des joueurs des Diables-Rouges du Congo convoqués pour la date FIFA de ce mois et les deux rencontres amicales contre Madagascar, le 24, et la Mauritanie, le 27 septembre 2022 à Casablanca (Maroc). On y recense 25 joueurs, dont trois nouveaux, les défenseurs centraux Bryan Passi (Niort/France) et Messie Biatoumoussaka (Botev Vratsa/Bulgarie) et l'attaquant Kevin Monziano (Saint Poltan/Autriche). Le stage au Maroc permettra de préparer la double confrontation contre le Sud Soudan prévue au mois de mars pour le compte des troisième et quatrième journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations. Paul Put s'appuiera, a-t-il déclaré, sur la prestation de ses poulains face à la Gambie pour préserver les acquis et corriger les faiblesses constatées.

World Health Organization
Regional Office for AfricaOrganisation Mondiale de la Santé
Bureau Régional de l'AfriqueOrganizaçao Mundial de Saúde
Escritório Regional AfricanoFacsimile: + 47 241 39501/39503 or + 242 83 95 01/83 95 03
or Direct Fax: + 47 241 39 508 or + 242 83 95 08In reply please refer to:
Prière de rappeler la référence :
Favor citar a referencia:

16 Septembre 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES : RFP/AFRO/045/2022

Titre – TRAVAUX DE TOLERIE, PEINTURE, GARNISSAGE ET REPARATION DES VEHICULES DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE L'OMS/AFRO CITE DU DJOUE

Le Bureau de l'OMS pour l'Afrique vous invite par la présente à soumettre des propositions dans le cadre de présente invitation à soumissionner (RFP) relatif aux objets cités ci-dessous :

N°	Titres de l'appel d'offre	Lien UNGM
RFP/AFRO/045/2022	TRAVAUX DE TOLERIE, PEINTURE, GARNISSAGE ET REPARATION DES VEHICULES DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE L'OMS/AFRO CITE DU DJOUE	https://www.ungm.org/Public/Notice/182731

Ces dossiers d'appel d'offre est disponible sur la plateforme <https://www.ungm.org/> sous les références inscrites dans le tableau ci-dessus ou sur demande à l'adresse afrogaofro@who.int

Les soumissions devraient être présentées conformément aux prescriptions de la RFP et parvenir au plus tard le 05 octobre 2022 à 14 h00 (heure de Brazzaville) à l'adresse suivante : afrogaofro@who.int. Une visite des lieux est prévue ce lundi 26/09/2022 à 10H00 au Bureau de L'OMS-AFRO Cité du Djoué Les soumissionnaires potentiels qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peuvent le notifier par courrier électronique à l'adresse afrogaofro@who.int (utiliser la référence y afférentes. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission.

L'OMS-AFRO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.

Sincères salutations

Contracting and Procurement Services
General Management Cluster (GMC)

ANNONCE LEGALE

FERME AGRO-PASTORALE CLEMENT
EN SIGLE "F.A.P.C.-SARLU"

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA

SIEGE SOCIAL: DEUXIEME SORTIE NORD DJIRI, ARRONDISSEMENT N°9 DJIRI

BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

R.C.C.M CG-BZV-01-2022-B13-00350

CONSTITUTION

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de Monsieur OKOKO Eugène Emmanuel en date à BRAZZAVILLE du 06 septembre 2022 reçu en l'Etude de Maître GONOCK MORVOZ, Notaire, dûment enregistré à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres de la Plaine à BRAZZAVILLE, le 06 septembre 2022, sous F°161/27, n°3620, il a été procédé à la transformation des Etablissements «COOPERATIVE AGRO-PASTORALE CLEMENT», en une société ayant les caractéristiques suivantes :

•Forme : Société A Responsabilité Limitée ;
•Dénomination sociale: FERME AGRO-PASTORALE CLEMENT en sigle « F.A.P.C.-SARLU » ;

•Objet : Les activités de soutien à l'agriculture, L'élevage : Avicoles, bovins, porc et piscicultures ; L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la commercialisation, la négociation, la distribution des produits et sous-produits de l'élevage, notamment la viande, le lait, les fromages, le beurre, etc ; Toutes opérations se rapportant à l'importation, l'exportation, la collecte, la transformation, au conditionnement et à la commercialisation de produits et de productions animales et agricoles ; La création d'agences commerciales sur tout le territoire congolais en vue de l'achat, la conservation, la transformation et la vente en gros, au détail, traditionnelle ou en libre-service, ambulante de toute forme de vente de produits et de productions animales et agricoles ; Toutes opérations se rapportant à la collecte, à la transformation, au conditionne-

ment et à la commercialisation de tous produits et sous-produits agricoles ; Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter son extension ou son développement.

•Siège social : Le siège social est situé à BRAZZAVILLE, Deuxième sortie Nord Djiri, Quartier Manianga, Arrondissement n°9 Djiri ;
•Durée : La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

•Capital : Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 FCFA, divisé en CENT (100) parts sociales de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacunes, numérotées de 1 à 100, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Gérance : Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur OKOKO Eugène Emmanuel, de nationalité congolaise, demeurant 42, rue Mpouya, Arrondissement n°5 Ouenzé à BRAZZAVILLE, est nommé Gérant de la société.

Dépôt légal : a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 12 septembre 2022.

Immatriculation : la société «FERME AGRO-PASTORALE CLEMENT» en sigle «F.A.P.C.-SARLU» est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM N° CG-BZV-01-2022-B13-00350.

Pour insertion.

Maître GONOCK MORVOZ



AVIS D'APPEL A MINIFESTATION D'INTERET

Réf : AMI/ENTREPOTMOS/202209-04

Dans le cadre du Projet « Renforcement de la résilience des populations et des institutions locales face aux risques de catastrophes en République du Congo », financé par DG ECHO, la Croix-Rouge française en partenariat avec la Croix-Rouge Congolaise souhaite contractualiser avec un prestataire pour la construction d'un entrepôt avec bureaux et guérite à Mossaka.

Nous invitons les entreprises souhaitant soumissionner à ce marché à venir retirer le dossier de consultation à la Croix-Rouge Française au plus tard le 28/09/2022 à 16h30 minutes (heure du Congo) à l'adresse suivante 'muni d'une clé USB' :

Croix-Rouge Française:

Congo-Brazzaville, 132, Avenue Maréchal Lyautey en face du CHU

Téléphone : +242 05 069 70 79/ +242 05 301 13 43
+242 05 206 62 22

La remise des dossiers d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est fixée au 10/10/2022 avant 16h30min.

TRAFIC DE FAUNE SAUVAGE

Deux individus interpellés pour détention illégale de mandrills vivants

Deux mandrills vivants ont été respectivement saisis aux domiciles de deux individus, le 27 juin dernier et le 14 septembre à Dolisie, dans le Département du Niari. Le premier prévenu était en cavale avant d'être arrêté le 13 septembre dans cette même ville. Le second a été pris chez lui le 14 septembre, avec son animal en liberté dans la cour de sa maison.

La saisie de ces deux mandrills vivants et l'interpellation des deux présumés délinquants fauniques ont été le fruit du travail conjoint des agents de la Direction départementale de l'Economie forestière du Niari, des éléments de l'Escadron de gendarmerie mobile et de la Section de Recherche judiciaire de Région de gendarmerie du Niari, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Les deux individus interpellés détenaient, illégalement, depuis plusieurs mois, dans leurs parcelles respectives ces animaux intégralement protégés. Soleil, privation de liberté, mauvais traitement ont été entre autres les problèmes rencontrés par ces animaux pendant cette période, alors qu'ils auraient dû s'émanciper dans la nature.

Les présumés délinquants répondront de leurs actes devant la Justice. Ils encourent des peines allant à cinq ans maximum d'emprisonnement ferme, et des amendes dont le plafond est de 5.000.000 de F.CFA suivant la loi. Les deux mandrills vivants saisis ont été confiés à la Réserve de Tchimpounga, dans le Département du Kouilou où ils ont commencé à recevoir les soins appropriés de l'équipe des vétérinaires de l'Institut Jane



Les deux individus interpellés pour détention des mandrills

GOODALL, avant de retrouver leur liberté.

Les animaux sauvages ne sont pas des animaux de compagnie. Ils peuvent être porteurs de maladies contagieuses à l'homme et vice versa. Il est important de ne point les capturer, abattre, blesser ou de détenir. « ...A tous ceux-là qui gardent par devers eux, les animaux intégralement protégés. Il est temps qu'ils les restituent aux Eaux et Forêts pour qu'ils soient réintégrés en forêt. Sinon, ils nous trouveront sur leur chemin. Nul n'est au-dessus de la loi », a dit Joseph Moumbouliou, directeur général de l'Economie

forestière. Les mandrills sont une espèce classée comme vulnérable par l'Union internationale de la conservation de la nature. En République du Congo, ils sont une espèce animale intégralement protégée, selon la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. « L'importation; l'exportation; la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées; ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits », dispose l'article 27 de cette loi.

V.M.



Article 01 : DROIT A L'INFORMATION

La Banque fournit au Client, préalablement à tout engagement, des informations essentielles sur ses droits et obligations inhérents de la Banque, ainsi que sur les avantages et les risques liés à chaque produit ou service qu'elle propose, de telle sorte que le Client soit apte à comprendre les caractéristiques du produit ou service proposé et son impact sur sa capacité financière et, le cas échéant, sur les biens remis en garantie, notamment les biens hypothéqués ou grevés.

Article 2 : DROIT AU COMPTE BANCAIRE

Ouverture d'un compte
Toute personne physique majeure, capable, peut ouvrir un compte bancaire dans les livres de la Banque.

Article 03 : DEMANDE DE CRÉDIT

Soumission de la demande de crédit et analyse de la Banque
Tout Client a le droit de soumettre une demande de crédit à la Banque.

Article 04 : RECouvreMENT DES CRÉANCES

En cas de non-paiement par le Client d'une de ses créances, la Banque met en œuvre des moyens pour le recouvrement de celles-ci.

Article 05 : DROIT AUX SERVICES BANCAIRES MINIMUMS

Les services bancaires répertoriés ci-dessous sont gratuits pour le Client.

Article 06 : PRODUITS ET SERVICES DE LA BANQUE

La Banque propose à ses Clients une gamme des produits et services bancaires pour répondre à leurs besoins quotidiens.

Article 07 : DROIT DE RÉFLEXION

Dans le cadre des conditions spécifiques de souscription aux produits et services de la Banque, le Client dispose de la possibilité de demander un délai de réflexion, d'au moins trois jours à compter de la réception de l'offre préalable du produit ou du service.

Article 08 : DÉMARCHAGE BANCAIRE ET DROIT DE RÉTRACTATION

Lors de l'ouverture du compte, de la souscription à un produit ou service dans le cadre d'un démarchage, le Client démarché dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Article 09 : PUBLICITÉ

Dans le cadre de la promotion de ses offres de produits et services, la Banque peut être amenée à adresser auprès du Client des courriers électroniques à caractère publicitaire avec le consentement préalable et exprès du Client.

Article 10 : VALIDITÉ DE L'ÉCRIT SOUS FORME ÉLECTRONIQUE

Article 11 : INTERMÉDIAIRE, DISTRIBUTEUR OU UN SOUS DISTRIBUTEUR

Article 12 : DROIT AUX RÉCLAMATIONS

Article 13 : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

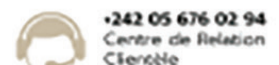
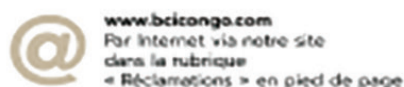
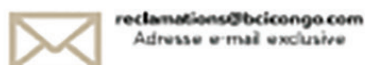
...

CLAUSES ADDITIONNELLES

À LA CONVENTION D'OUVERTURE DE COMPTES ET À LA SOUSCRIPTION AUX PRODUITS ET SERVICES

#DROITS DES CONSOMMATEURS

* NOUS INVITONS NOS CLIENTS À VENIR LES RECUPÉRER DANS NOS AGENCES JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2022 DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WWW.BCICONGO.COM



MEMBRE DU GROUPE BCP